

Label Grand Projet de la Région Rhône-Alpes Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Protocole d'actions 2010-2014





Label Grand Projet de la Région Rhône-Alpes Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Protocole d'actions 2010-2014

22 octobre 2009



Table des matières

Engagements des partenaires	7
Annexe 1 : protocole d'actions	15
1. Promouvoir l'équilibre du développement économique et social de l'agglomération transfrontalière	15
1.1. Renforcer l'attractivité et la compétitivité économique des territoires français de l'agglomération	15
1.2. Accompagner le marché de l'emploi et l'offre de formation tout au long de la vie	18
2. Promouvoir les solidarités, le rayonnement culturel et international de l'agglomération franco-valdo-genevoise	22
2.1. Promouvoir le rayonnement culturel de l'agglomération transfrontalière.....	22
2.2. Promouvoir les solidarités et contribuer au rayonnement international de l'agglomération franco-valdo-genevoise	24
3. Promouvoir une agglomération transfrontalière durable et solidaire	26
3.1. Encourager les approches transversales et globales dans les démarches d'aménagement durable	27
3.2. Soutenir les Projets Stratégiques de Développement Durable.....	29
3.3. Développer l'offre de transports publics et la mobilité douce	36
4. Renforcer la démarche participative et la gouvernance du Projet d'agglomération.....	40
4.1. Démarche participative et communication	40
4.2. Animation, ingénierie, évaluation du Projet.....	41
Annexe 2 : tableau financier de synthèse.....	43



Engagements des partenaires

A travers sa politique des « Grands Projets Rhône-Alpes », la Région Rhône-Alpes soutient des projets structurants qui contribuent à aménager et équilibrer durablement le territoire en générant de l'emploi et des activités socialement utiles, en participant aux solidarités sociales et territoriales, en s'inscrivant dans la préservation et la valorisation de l'environnement.

Ces projets, fédérateurs des dynamiques locales, autour des collectivités, des forces vives et des citoyens, s'articulent avec les contrats territoriaux régionaux et mobilisent un large partenariat. Ils contribuent à la notoriété, au rayonnement international de la Région Rhône-Alpes, de ses territoires, de ses atouts et de son excellence.

L'agglomération franco-valdo-genevoise possède les atouts d'une métropole internationale dynamique, attractive et connaît une croissance métropolitaine soutenue. Elle peine cependant à se construire et souffre de dysfonctionnements économiques, sociaux et environnementaux, plus particulièrement préjudiciables à la qualité de vie des populations, au lien social et au développement durable et équilibré des territoires situés en France, dans la région Rhône Alpes.

L'agglomération compte aujourd'hui plus de 800'000 habitants, constituant ainsi la deuxième agglomération de la Suisse, derrière Zurich et la deuxième agglomération de Rhône-Alpes, après Lyon. Avec un rythme de croissance annuelle supérieure à 1%*, elle devrait approcher un million d'habitants dans moins de 25 ans et offrir 500'000 emplois (soit plus de 100'000 emplois supplémentaires) à l'horizon 2030. Comme l'a souligné la Charte de 2007, de nombreux défis sont à relever pour que cette évolution ne détériore pas la qualité de vie des habitants et le lien social des territoires frontaliers.

Par exemple, le marché de l'emploi est porté par l'attractivité des emplois et salaires genevois et le manque de site d'accueil d'entreprises de même niveau. Il en est ainsi fortement déséquilibré et rendu plus fragile par les reflux d'activités. Les territoires français comptent 60 000 travailleurs frontaliers occupant un emploi dans le Canton de Genève (sans compter les fonctionnaires internationaux).

De même, on compte chaque jour 500'000 passages de douanes aux frontières du Canton de Genève, provoquant la saturation des routes et des transports collectifs.

Du fait d'un foncier moins cher, la grande majorité des logements se construit en France mais la hausse des prix du foncier et de l'immobilier est toujours une source de distorsions majeures (difficultés d'accès au logement, pénurie de logements sociaux...).

L'étalement urbain et la croissance de la mobilité automobile ont des impacts importants sur l'environnement et les ressources naturelles et agricoles.

* Projection démographique transfrontalière 2005-2030, Observatoire statistique transfrontalier



Pour offrir à la population une qualité de vie, des services et un développement territorial équitable les partenaires français, vaudois et genevois ont élaboré, sous l'égide du Comité régional franco-genevois (CRFG), un projet pour le territoire : le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Les collectivités locales françaises se sont également fédérées dans l'ARC (Association régionale de coopération du genevois), association, qui se transforme aujourd'hui en syndicat mixte.

L'Assemblée régionale du 30 novembre 2007 a approuvé la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et labellisé le Projet d'agglomération « Grand Projet Régional ».

Les partenaires français et suisses se sont engagés sur des objectifs politiques de coopération transfrontalière reposant à la fois sur une vision partagée de l'aménagement du territoire, du développement de l'offre des transports publics, de la protection de l'environnement, du développement de services à la population et aux entreprises de notre territoire (formation, culture, santé, etc) et dans le cadre d'une gouvernance renouvelée :

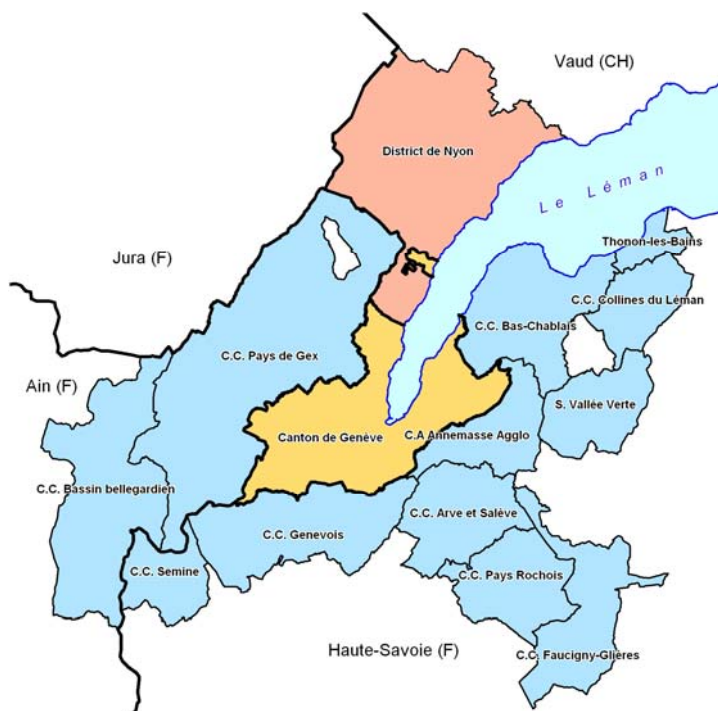
- Promouvoir l'équilibre dans le développement économique et social du territoire franco-valdo-genevois ;
- Résoudre les problèmes de déplacements en offrant une alternative réelle aux transports individuels ;
- Construire des logements économes en énergie, accessibles en transports publics, équitablement répartis de part et d'autre de la frontière et favoriser la diversité de l'offre pour garantir les parcours résidentiels ;
- Améliorer les conditions environnementales, préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire ;
- Préserver la qualité paysagère ;
- Développer des services transfrontaliers à la population (formation, culture, etc.) ;
- Garantir un cadre de vie attractif.



2 pays
2 cantons, 2 départements
1 région

2'000 km²
 220 communes
860'000 habitants
385'000 emplois

 Périmètre de l'ARC



Le périmètre politique du Projet d'agglomération en 2009

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise propose ainsi, dans un projet global, la construction d'une agglomération transfrontalière durable, au développement équilibré et équitable.

Dès 2008, les partenaires du Projet ont entamé la mise en œuvre de la Charte avec d'une part le lancement d'études d'aménagement à l'échelle locale, d'autre part des analyses thématiques, particulièrement dans le domaine du logement ou de l'économie et enfin la mise en œuvre de projets opérationnels. Le programme d'études 2008-2010 du Projet d'agglomération a déjà été approuvé le 17 décembre 2008 par le Conseil Régional qui l'a soutenu à hauteur de 1,5 millions d'€ pour 3 ans.

Il convient à présent de soutenir la poursuite des études et la mise en œuvre des projets opérationnels du Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, en confortant particulièrement l'avancée des territoires frontaliers français.

Il s'agit de l'objet du présent protocole.

Gouvernance et durée du protocole

Le Projet d'agglomération est actuellement piloté par un Comité de pilotage institutionnel, placé sous l'égide du Comité régional franco-genevois (CRFG), dont il constitue une commission. Il est composé des représentants des 18 partenaires français et suisses du Projet. Il est co-présidé par un Conseiller d'Etat de la République du canton de Genève, par un Conseiller d'Etat du canton de Vaud et par le Président de l'ARC.



Ce comité de pilotage pourrait trouver sa forme juridique dans un Organisme de coopération transfrontalière (OCT), transposition selon le droit cantonal genevois d'un Groupement local de coopération transfrontalière.

Dans le cadre du label « Grand Projet de Rhône-Alpes », le présent protocole d'actions est conclu pour une durée de 5 ans entre la Région Rhône-Alpes et l'ARC, chef de file des partenaires français du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. L'ARC regroupe 11 intercommunalités du bassin lémanique (situées dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie) et la ville de Thonon-les-Bains. Actuellement constituée sous forme associative, l'ARC a engagé un processus de création d'un Syndicat mixte (ARC-Syndicat Mixte) qui devrait aboutir dans les prochains mois. L'ARC est désigné cocontractant et signataire de premier rang du présent protocole.

Les Conseils locaux de développement concernés par le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, qui ont fourni un avis joint au présent protocole, seront associés à la mise en œuvre du programme d'actions et au bilan annuel d'exécution.

Le protocole d'actions couvre ainsi des actions sous maîtrise d'ouvrage de l'ARC, de ses membres ou, le cas échéant, de communes comprises dans le périmètre de l'ARC. Certaines des actions sont également établies en partenariat (co-maîtrise d'ouvrage par exemple) avec un ou plusieurs des partenaires suisses du Projet d'agglomération (Canton de Genève ; Ville de Genève ; Association des communes Genevoises ; Canton de Vaud ; District de Nyon ; Ville de Nyon). En fonction de l'avancée de la création du futur OCT, certaines actions pourront être également portées en maîtrise d'ouvrage par l'OCT.

Montant du protocole et articulation aux différents dispositifs régionaux

Le soutien régional au titre de Grand projet Rhône-Alpes s'élève à 11,5 millions d'€ répartis entre l'enveloppe de crédits régionaux mobilisée spécifiquement pour la mise en œuvre du programme d'actions à hauteur 10 millions d'€ pour 5 ans (période 2010-2014) et 1.5 millions d'€ pour le soutien au programme d'études 2008/2010 (les programmations 2008 et 2009 étant déjà mises en œuvre). En outre, ce protocole fédère, consolide et articule les différents dispositifs mobilisables du Conseil Régional pour la mise en œuvre des projets identifiés, s'inscrivant dans ses domaines d'intervention.

La Charte du Projet d'agglomération et le protocole d'actions label Grand Projet sont ainsi la référence commune aux CDDRA compris dans le périmètre de l'ARC mais également dans le cadre d'une approche transversale et intégrée de toutes les interventions que la Région mobilise ou pourra mobiliser au titre de ses politiques sectorielles comme par exemple : les contrats d'aménagement de gares, les programmes de renouvellement urbain (ANRU), les Programmes locaux de l'habitat (PLH), le Projet urbain intégré (programme européen) ; les Contrats territoriaux emploi-formation (CTEF) ; les contrats de corridors biologiques ; le plan Via Rhôna ; etc.

Au-delà de l'enveloppe de crédits dédiés au label Grand Projet, le présent protocole et ses annexes identifient les différents dispositifs d'intervention mobilisables. Les montants mentionnés au titre des lignes de droit commun du Conseil régional et ne faisant pas déjà l'objet d'une convention spécifique, ont à ce stade une valeur indicative. Les différents projets identifiés feront l'objet d'une programmation annuelle. Le label Grand Projet appuiera et facilitera l'examen et la programmation de ces projets, opérant ainsi un réel effet levier.



Les montants identifiés s'appuient sur les volontés politiques d'engagement des projets en fonction de leur avancement technique et de leur capacité de réalisation dans la période 2010-2014.

Le programme d'actions donnera lieu à un suivi annuel dans le cadre d'un Comité de Pilotage et à une actualisation de la programmation et des montants à engager chaque année au sein de l'enveloppe globale du Grand Projet de Rhône-Alpes. Le présent protocole recense les projets intégrés dans l'enveloppe de crédits (10 millions d'€) affectée au Grand Projet et comporte d'ores et déjà une liste de projets complémentaires. Ceux-ci pourront, chaque année, être intégrés dans la tranche annuelle réalisable en fonction de l'avancée générale du contrat et s'ils peuvent connaître une traduction opérationnelle.

Les montants ou les appels complémentaires aux lignes d'intervention classique du Conseil Régional seront de même actualisés chaque année.

Enfin, en cas d'évolution importante de la clé de répartition des domaines prioritaires d'intervention, ou en cas de dépassement substantiel de l'enveloppe de crédits, le présent protocole pourra faire l'objet d'un ou de plusieurs avenants.

Ainsi le Conseil régional et l'ARC, syndicat mixte regroupant les collectivités locales frontalières françaises, en présence des partenaires genevois et vaudois, se donnent quatre objectifs majeurs à travers ce protocole pour accompagner l'évolution durable de l'agglomération franco-valdo-genevoise en plaçant chaque habitant de ce territoire au cœur de ce projet transfrontalier :

- **Promouvoir l'équilibre dans le développement économique et social de l'agglomération transfrontalière ;**
- **Promouvoir les solidarités, le rayonnement culturel et international de l'agglomération ;**
- **Promouvoir une agglomération durable, favorisant le lien social, les services transfrontaliers, l'habitat économe et réparti équitablement, les mobilités par transports collectifs et modes doux, l'environnement, les paysages, un cadre de vie attractif ;**
- **Renforcer la démarche participative et la gouvernance.**



Les partenaires signataires

Pour le Conseil régional de Rhône-Alpes,
Jean-Jack Queyranne
Président

Pour l'ARC (Association Régionale de Coopération du genevois) et ses membres,
Robert Borrel
Président
Co-Président du Projet d'agglomération

Bernard Gaud
Vice-Président

Etienne Blanc
Vice-Président

Jean Neury,
Vice-Président

En présence des partenaires genevois et vaudois du Projet d'agglomération

Pour la République et canton de Genève,
Robert Cramer,
Conseiller d'Etat
Département du Territoire
Co-Président du Projet d'agglomération

Pour le Conseil régional du District de Nyon,
Pierre-André Romanens,
Président
Représentant les partenaires vaudois du Projet d'agglomération

Ont convenu ce qui suit,



Annexe 1 : protocole d'actions

1. Promouvoir l'équilibre du développement économique et social de l'agglomération transfrontalière

Il s'agit de faciliter la création équilibrée d'emplois de part et d'autre de la frontière, appuyés sur l'attractivité de Genève mais aussi des territoires frontaliers français. Il s'agit aussi de stimuler et renforcer la « fertilisation croisée » des savoirs, à partir de pôles d'expertises, de recherche et d'activités existants ou à créer, en France et Suisse.

1.1. Renforcer l'attractivité et la compétitivité économique des territoires français de l'agglomération

1.1.1. Mettre en place d'une Politique transfrontalière des Pôles de développement économique

A travers la Charte du Projet d'agglomération, les partenaires français et suisses se sont engagés à mettre progressivement en place une Politique transfrontalière intégrée des pôles de développement économique (PPDE). Elle vise à créer les conditions cadre d'un développement économique plus équitable entre les partenaires franco-valdo-genevois, capable d'accompagner le développement des activités déjà présentes sur le territoire et d'accueillir 100'000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030, dont, à minima, 30'000 nouveaux emplois, tout particulièrement qualifiés, dans la partie française de l'agglomération.

La PPDE développe ainsi une vision spatialisée d'un développement économique souhaitable selon une approche associant développement économique, réponses aux besoins des entreprises, exigences de la politique d'aménagement du territoire, de mobilité et de préservation de l'environnement.

Elle devra également analyser le potentiel de développement, de part et d'autre de la frontière, de certaines filières porteuses d'emplois et d'activités, reposant sur les facteurs clé de la compétitivité économique de l'agglomération. Il s'agit, par exemple des sciences du vivant, des microtechnologies ou des potentiels de « l'économie verte » à partir des effets induits, dans l'agglomération franco-valdo-genevoises, des technologies développées en Suisse romande (Centre suisse d'électronique et de microtechnique - CSEM, Université de Genève, Hautes écoles spécialisées, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, etc), au CERN et en France (CNRS, LETI, etc), notamment sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

Depuis 2008, et dans le cadre de la préparation du protocole Grand Projet, la Région a permis de soutenir un inventaire de base sur les principaux sites français et des démarches favorisant une meilleure connaissance du tissu économique transfrontalier (caractéristiques du tissu économique franco-valdo-genevois ; étude en cours : analyse des avantages comparés entre la France et la



Suisse pour l'implantation d'activité économique). Une étude est également initiée pour établir une vision commune des principaux sites d'activités franco-valdo-genevoises et permettre l'évaluation économique des propositions effectuées dans le cadre des PACA.

Les crédits mobilisés dans le cadre du protocole GPRA pourront soutenir la démarche d'ensemble pour la période 2010-2014. Cette intervention pourrait être complétée, au travers des futurs CDDRA, par un soutien à l'aménagement durable et à la qualification des Zones d'activités économiques (ZAE), selon une conception reposant notamment sur la gestion économe des espaces, la promotion des énergies renouvelables, l'intermodalité, etc.

Type de dépenses : PPDE : inventaires de base, études appui-conseil, mise en place base de données communes, opérations de promotion partagées

Maîtrise d'ouvrage : ARC-EPCI, Canton de Genève, OCT

Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 850'000 €

Montant et taux de la subvention GPRA : 510'000 €, soit 60% de cofinancement

Modalités d'évaluation : à préciser conjointement : nombre d'actions transfrontalières engagées (études, bases de données, opérations de promotion) ou d'opérations coordonnées des différentes agences économiques de l'agglomération

1.1.2. Aménagement numérique : offrir un réseau haut-débit performant

L'accès au réseau haut-débit de même qualité de part et d'autre de la frontière est une condition obligatoire pour l'attractivité économique du territoire et pour permettre un rééquilibrage des emplois dans l'agglomération. Il constitue également un service de base auquel les populations ont droit.

Le territoire de l'ARC est aujourd'hui dans une situation paradoxale. Alors qu'il se situe à proximité immédiate de deux points d'interconnexion mondiaux à Genève donc du réseau de fibres optiques le plus performant d'Europe, que les ménages du Canton de Genève seront bientôt tous reliés au réseau de fibre optique (horizon 2010), il ne bénéficie pas d'une couverture haut-débit performante, y compris dans ses secteurs les plus urbanisés comme l'Agglomération d'Annemasse. La Technopole d'Archamps ou le Technoparc du Pays de Gex sont reliés aux GIX (« Global Internet eXchange ») situés à Genève par l'intermédiaire des fibres optiques des Services Industriels Genevois (SIG) et font figure d'exception.

Ainsi, il convient d'engager une politique importante de mise à niveau de tous les secteurs de l'agglomération, supposant à la fois un plan d'investissement ambitieux et une approche transfrontalière permettant notamment l'accès aux fibres optiques du CERN, à partir, par exemple, du réseau des Services industriels genevois (SIG).

Le Pays de Gex et le Bassin Bellegardien devraient pouvoir bénéficier d'une couverture très haut débit, d'ici la fin 2012, grâce au plan d'investissement mené par le SIEA (Syndicat d'Electricité de l'Ain) à l'échelle du département de l'Ain.

L'étude réalisée conjointement par les CDRA du Chablais et du genevois haut-savoyard en 2008-2009 a permis d'identifier les différentes solutions techniques, d'estimer les coûts associés et les différentes hypothèses des modes de gestion pour le déploiement du réseau haut-débit en Haute-Savoie du Nord.



Sur les territoires du Chablais et du genevois haut-savoyard, la Région mettra en œuvre son dispositif SIDERHAL pour le déploiement du réseau Haut-Débit.

Conscients qu'en matière d'aménagement numérique du territoire, les plus grandes économies d'échelle sont réalisées sur des aires larges qui permettent une forte péréquation entre les zones les plus attractives et les zones périphériques, les élus locaux du Chablais et du genevois haut-savoyard et le Conseil Régional ont décidé d'attendre quelques mois encore les résultats de la démarche engagée par le SELEQ 74, avec l'appui du Conseil Général de la Haute-Savoie.

En complément de ces programmes et sur la base du protocole Grand Projet, le Conseil Régional appuiera la mise en place d'une coordination transfrontalière pour la mutualisation des réseaux haut-débit.

1.1.3. Innovation technologique : favoriser les transferts de technologies à partir des réseaux franco-suisses d'innovation (Biotech et mécatronique)

Située au cœur de l'espace délimité par la Région Rhône-Alpes, l'Arc lémanique et l'Arc jurassien, l'agglomération franco-valdo-genevoise dispose des atouts d'un carrefour d'innovation technologique et de recherche (particulièrement dans le domaine des biotechnologies, de la microtechnique, des équipements de très haute précision ou encore de l'imagerie médicale et de la médecine nucléaire avec la présence des Hôpitaux universitaires genevois et du CERN). Des développements se sont réalisés ces dernières années dans le cadre d'une collaboration étroite Lyon-Genève-Grenoble qui est un pôle de niveau européen (par exemples l'association BioAlps dans le domaine des biotechnologies ou l'antenne conjointe du Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique et du LETI à travers MIND).

L'objectif d'un développement économique plus équitable et mieux réparti entre les territoires franco-valdo-genevois nécessite cependant de renforcer cette politique active de soutien à l'innovation et aux transferts de technologies, permettant notamment la création et le développement d'emplois qualifiés, dans les territoires français de l'agglomération.

Le Grand Projet veillera à être un facilitateur pro-actif pour ces démarches. Il doit permettre aux territoires français de l'agglomération de générer de l'activité économique à partir des réseaux d'innovation internationaux. La Région pourra ainsi soutenir les démarches visant des partenariats transfrontaliers, comme avec l'association BioAlps dans le domaine des biotechnologies ou pour le développement d'autres types de projets de coopération et de réseaux d'excellence.....

Technopôle d'Archamps : « Genevois Archamps Biotech »

Le Syndicat mixte d'aménagement du genevois (SEMAG) a développé, avec ses partenaires, un projet d'ensemble sur la technopôle d'Archamps, dans le domaine de sciences de la vie et des biotechnologies, composé d'un pôle recherche avec Pharmapeptides et le Biopark (plate-forme technologique impliquée dans la recherche sur le vieillissement et l'immunologie qui repose sur un partenariat entre l'Université de Genève, les Hôpitaux universitaires genevois, l'INSERM et le CNRS), d'un pôle formation avec l'Institut transfrontalier des technologies et des sciences du Vivant (ITTSV) et d'un pôle développement avec la pépinière d'entreprises innovantes.



Le « plan campus 2009-2010 » de la technopôle d'Archamps présente un coût global de 2'640'000 € HT. Au regard des dispositifs d'intervention de la Région dans les domaines de la recherche, de l'innovation et du développement économique et sous réserve de la réalisation d'une étude de faisabilité permettant d'une part, de préciser la complémentarité de ce projet avec les autres pépinières existantes dans le Pays de Gex et le Chablais et d'autre part d'explicitier l'intégration de ce projet dans l'environnement régional d'accompagnement des biotechnologies, le Conseil Régional soutiendra ce technopôle à hauteur de 657'000 € particulièrement pour la réalisation de la pépinière d'entreprises biotechnologiques.

MIND, microtechnologies pour l'industrie

MIND est une plate-forme technologique franco-suisse qui réunit les compétences et les apports de centres de recherche français et suisses de réputation internationale (CNRS, Centre suisse d'électronique et de microtechnique). Visant les transferts de technologies dans le domaine des microtechnologies, cette plate-forme est soutenue par la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de la Haute-Savoie, le Pôle Arve industries et la Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie. Pour le développement de ses activités, MIND (GIP) doit disposer d'un centre d'essai équipé des technologies de pointe.

Les autres territoires d'innovation

Les autres territoires de l'ARC présentent des potentiels importants en matière d'accueil d'activités de recherche et d'innovation. Ainsi, le Pays de Gex, de part la proximité du CERN et de l'aéroport international de Genève, présente un grand potentiel. La création, au cours de l'année 2005, sur le Technoparc du Pays de Gex, à Saint-Genis-Pouilly, de l'entreprise AAA (Advanced accelerator applications), spécialisée dans la médecine nucléaire et l'imagerie médicale en témoigne.

Il convient également de citer le Pôle de compétitivité Arves industrie pour la Vallée de l'Arve et la Haute-Savoie du Nord. Altéa, le parc technologique d'Annemasse Agglo, présente aussi un potentiel important.

Le Grand Projet de Rhône-Alpes soutiendra ainsi ces démarches essentielles pour l'avenir économique des territoires français de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

1.2. Accompagner le marché de l'emploi et l'offre de formation tout au long de la vie

Initiée par la commission « Economie, emploi et formation professionnelle » du CRFG, commission co-présidée par le canton de Genève et le Conseil régional Rhône-Alpes, la « Charte de coopération transfrontalière en matière d'emploi-formation » signée le 1er juillet 2009 par Jean-Jack Queyranne, Président du Conseil régional Rhône-Alpes, Robert Borrel, Président de l'ARC, François Longchamp Conseiller d'Etat du canton de Genève, chargé du département de la solidarité et de l'emploi et par Charles Beer, Conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique, prolonge et précise les objectifs de la Charte du Projet d'agglomération.



A travers cette charte, les partenaires souhaitent affirmer leur engagement, mieux coordonner leurs interventions et concrétiser leurs actions. Le Grand Projet de Rhône-Alpes favorisera ces démarches.

1.2.1. Encourager les coopérations entre Maisons de l'emploi et Cités des Métiers et de la formation de part et d'autre de la frontière

Les Maisons de l'emploi et les Cités des métiers et de la formation ont pour objectif de mettre en réseau les acteurs multiples de la formation, de l'orientation, de l'emploi et de la création/transmission d'entreprises pour offrir un service global aux individus et entreprises.

L'objectif du Projet d'agglomération est d'organiser un réseau transfrontalier permettant de mieux s'informer sur les métiers et les formations proposées dans l'agglomération, de choisir son orientation, de se former tout au long de la vie (validation des acquis de l'expérience ; formation continue), de trouver un emploi ou de créer/reprendre une entreprise.

Plusieurs Maisons de l'emploi ou Cités des métiers et de la formation sont actives (à Genève, dans le Bassin Bellegardien, dans la Vallée de l'Arve) ou en projets (genevois haut-savoyard, chablais, Pays de Gex).

Dans le cadre du programme 2010-2014 du protocole Grand Projet, il s'agit de :

Créer un outil internet transfrontalier

Cet outil repose sur un large partenariat franco-suisse des acteurs de l'emploi et de la formation et vise la mise en commun des différentes offres et services de l'agglomération. Collaboratif, il permet de renseigner et d'orienter les utilisateurs selon les 5 domaines des Cités des Métiers et de la formation : choisir son orientation, trouver une formation, changer de vie professionnelle (VAE, formation continue), trouver un emploi, créer/reprendre une entreprises.

Portée par le CRTH (Centre de ressources technologiques et humaines) du genevois haut-savoyard et l'OFPC (Office de formation professionnelle et continue) du canton de Genève, la création de cet outil fait l'objet d'un soutien du Conseil régional au titre du Contrat territorial emploi-formation (CTEF) du genevois haut-savoyard. Le canton de Genève en est partenaire. Le projet a été également retenu au titre du programme INTERREG IV.

Le protocole Grand Projet permettra de soutenir la démarche, le travail de mise en réseau et de mobilisation des acteurs emploi-formation de l'ensemble du périmètre de l'ARC. Il permettra également de communiquer et promouvoir ce service offert.

Accompagner la création de Cités des Métiers et de la Formation

Le protocole Grand Projet soutiendra la structuration et la création de Cités des métiers et de la formation dans les territoires français de l'agglomération à condition qu'elles s'inscrivent dans le réseau et le « label » transfrontalier mis en place. La complémentarité des projets devra être reconnue, particulièrement pour ce qui concerne le développement des offres de formation.



Cette politique d'aide à l'investissement devra être précédée de la définition d'un document cadre fixant les principes d'organisation, de positionnement et de coopération des différents projets. Le Grand Projet pourra par ailleurs être complété, le cas échéant, par les futurs CDDRA et les CTEF.

Type de dépenses : mise en réseau des Maisons de l'emploi, des Cités des métiers et de la formation (mise en réseau, création de l'outil internet, communication, réalisation-aménagement-équipement de bâtiments)

Maîtrise d'ouvrage : ARC, EPCI, CRTH

Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 1'850'000 €

Montant et taux de la subvention GPRA : 555'000 €, soit 30% de cofinancement

Modalités d'évaluation : à préciser conjointement : création du réseau, mise en ligne du site internet, nombre d'acteurs fédérés, nombre de connexion web, questionnaires de satisfaction, etc

1.2.2. Développer une offre de formation transfrontalière et répondre aux besoins des jeunes en formation

Proposer une offre transfrontalière de formation qualifiante

En déclinaison de la Charte emploi-formation, plusieurs initiatives ont été prises pour développer l'offre de formation de part et d'autre de la frontière. Ainsi, un projet de « modularisation d'une offre transfrontalière de formation qualifiante » vient de démarrer pour la période 2009-2011, pour un montant total de près de 890'000 €.

Porté par le CRTH et l'OFPC du canton de Genève, il est soutenu par la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CTEF du genevois haut-savoyard, par le Conseil Général de la Haute-Savoie au titre de l'insertion économique, par la Communauté de communes du genevois et Annemasse Agglo. Côté français, il ne mobilise pas moins de 25 partenaires (Pôle emploi, mission locale, GRETA, AFPA, Cap Emploi, MIFE, etc).

Ce programme vise à mettre en place une offre de formation continue, transfrontalière, organisée par modules de formation (en France, en Suisse), capitalisable tout au long de la vie, reconnue de part et d'autre de la frontière (équivalence de diplômes), articulée à la VAE. Il poursuit ainsi l'exemple réussi de l'offre de formation transfrontalière mise en place particulièrement pour les chauffeurs de bus des TPG (Transports publics genevois).

Le programme 2009-2011 s'intéressera de manière prioritaire aux publics faiblement qualifiés. Il portera sur le « socle commun des connaissances et compétences » nécessaires pour réussir son insertion professionnelle et sociale : alphabétisation, illettrisme, français langue étrangère, informatique. Le programme développera enfin une offre de formation transfrontalière pour un certain nombre de formations professionnelles de 1er niveau (Certificat fédéral de capacité, pour la Suisse-Certificat d'aptitude professionnelle ou brevet d'étude professionnelle pour la France) dans les métiers : sanitaires et sociaux, de mécaniciens, d'hôtellerie/restauration, de coiffeurs, maçons, etc.



Créer un pôle de formations sanitaires et sociales multi-sites

Le vieillissement de la population, la proximité de Genève et son attractivité en termes de rémunération et d'emplois, provoquent une forte pénurie de main d'œuvre qualifiée dans le domaine sanitaire et social. Le maintien de l'Institut de formation aux soins infirmiers (IFSI) sur le site de l'hôpital d'Ambilly (le centre hospitalier Annemasse-Bonneville devant ouvrir ses portes à Findrol en 2012) doit être l'occasion d'engager une réflexion sur la reconversion et la requalification du site.

Il s'agirait notamment de travailler à la création d'un Pôle de compétences sanitaires et sociales à vocation transfrontalière. Ce pôle pourrait être multisites. En effet, le Chablais est également particulièrement concerné avec les hôpitaux du Léman, de même que le genevois haut-savoyard et l'hôpital de Saint-Julien-en-Genevois. Ce dernier a engagé un partenariat avec le GRETA Léman, pour la formation continue des personnels soignants. Enfin, la Communauté de communes du Pays de Gex a également soutenu la création de formation de personnels. Le Bassin Bellegardien est également particulièrement concerné par cette problématique.

Ce pôle de compétences doit être également positionné à l'échelle transfrontalière et faire l'objet d'un partenariat avec le canton de Genève et les Hôpitaux universitaires genevois (en prolongement du Schéma régional d'organisation sanitaire- SROS III).

Ainsi, la Région est compétente dans le domaine de la formation et doit jouer un rôle clé dans cette réflexion. Le label Grand Projet permettra notamment de soutenir l'étude de faisabilité, la définition du programme de ce Pôle de compétences sanitaires et sociales multisites.

Type de dépenses : création d'un Pôle de compétences sanitaires et sociales multisites et à vocation transfrontalière : étude de faisabilité, programmation, expérimentation

Maîtrise d'ouvrage : ARC, EPCI, CRTH, RRA, autres

Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 150'000 €

Montant et taux de la subvention GPRA : 45'000 €, soit 30% de cofinancement

Modalités d'évaluation : réalisation de l'étude positionnement et faisabilité ; validation du programme

Répondre aux besoins des jeunes en formation

En raison de la forte pénurie de logements et du niveau élevé des prix des loyers, les jeunes en formation, les jeunes actifs ou en recherche d'emploi, connaissent de grandes difficultés pour se loger. Aussi, certains d'entre eux sont bloqués dans leur parcours de formation et qualification en raison d'une forte fragilité financière et d'un contexte familial ou social difficile.

Ainsi, les besoins en hébergements pour les jeunes (particulièrement ceux de 18 à 26 ans) sont importants à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Par exemple, la Communauté de Communes du genevois a initié un projet de structure d'hébergement pour les jeunes à Saint-Julien-en-Genevois, à proximité immédiate de la gare, en partenariat avec la Ville de St-Julien et l'association Château Rouge.



Située au sein du périmètre stratégique de développement du pôle gare de St Julien, cette opération exemplaire à l'échelle de l'ARC permettrait de créer 88 logements avec une partie résidence sociale et Foyer de jeunes travailleurs (logements PLAI) et une partie résidence étudiante (logement PLUS).

La participation du Conseil régional au titre du Grand Projet permettra de compléter son intervention accordée au travers du Programme local de l'habitat de la CCG, particulièrement pour favoriser l'obtention de label BBC, etc. Cette participation sera ainsi décisive pour initier l'opération et permettra sa réalisation. Le Grand Projet facilitera l'émergence de projets de même type sur l'ensemble des territoires français et transfrontaliers du périmètre franco-valdo-genevois.

Type de dépenses :-aide à l'investissement

Maîtrise d'ouvrage : opérateur-bailleur, EPCI, communes

Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 300'000 € (représentant les sur-coûts liés aux objectifs ambitieux d'économie d'énergie et à la vocation très sociale des logements)

Montant et taux de la subvention GPRA : 150'000 €, soit 50% de cofinancement

Modalités d'évaluation : à préciser conjointement ; réalisation de l'équipement ; nombre de cibles HQE atteintes, nombre d'étudiants logés ; niveau des loyers de sortie ; coût de fonctionnement ; etc

2. Promouvoir les solidarités, le rayonnement culturel et international de l'agglomération franco-valdo-genevoise

Il s'agit de s'appuyer sur les richesses et les diversités d'une agglomération multiple et cosmopolite, sur son patrimoine et son histoire pour renforcer les liens et la qualité de vie des populations frontalières, promouvoir le rayonnement et l'attractivité du territoire transfrontalier. Le Grand Projet peut être un puissant levier en ce sens.

2.1. Promouvoir le rayonnement culturel de l'agglomération transfrontalière

2.1.1. « 2012, Rousseau pour tous » : évènement fédérateur pour l'agglomération

2012 marquera le tricentenaire de la naissance de Rousseau. La Ville de Genève s'est saisie de cette date anniversaire pour organiser un concours et une série d'évènements de portée internationale « 2012, Rousseau pour tous ». Cette commémoration souhaite rassembler la population autour de la personne de Rousseau et des domaines qu'il a traité (musique, arts du spectacle, arts plastiques, littérature, philosophie, etc). Les projets retenus prendront la forme d'expositions, de publications, d'opéra, de conférences, d'animations, de pièces de théâtre, etc.



La Ville de Genève a d'ores et déjà établie un partenariat international avec les villes dans lesquelles a vécu Rousseau (dont Venise, Lausanne, Chambéry, Annecy, etc), mais aussi avec l'Unesco ou l'Organisation internationale de la francophonie qui a fait de Rousseau le thème de l'année de la francophonie 2012.

Afin de participer pleinement à cette manifestation internationale, la Région Rhône-Alpes a décidé de soutenir et d'organiser une programmation à l'échelle régionale pour célébrer cet anniversaire et l'œuvre de Rousseau en 2012.

Le label Grand Projet a donc pour objectif d'articuler la programmation établie par la Ville de Genève et celle de la Région Rhône-Alpes. Il s'agit de soutenir des manifestations et des productions dans les territoires français de l'agglomération pour faire de « 2012, Rousseau pour tous » un évènement fédérateur d'agglomération.

<p>Type de dépenses : « 2012, Rousseau pour tous » : productions culturelles, manifestations</p> <p>Maîtrise d'ouvrage : opérateurs culturels (associations, etc), collectivités publiques</p> <p>Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 200'000 €</p> <p>Montant et taux de la subvention GPRA : 95'000 €, soit 48% de cofinancement</p> <p>Modalités d'évaluation : mise en place d'une programmation sur les territoires français de l'agglomération ; nombre de productions ; nombre de visiteurs/spectateurs ; couverture médiatique ; etc</p>
--

2.1.2. Développer des équipements d'échelle d'agglomération franco-valdo-genevoise

Le programme 2008-2010 du Projet d'agglomération prévoit la réalisation d'une étude sur la stratégie d'implantation des grands équipements. Elle permettra notamment d'analyser et de recenser les besoins en matière d'équipements publics structurants pour l'agglomération (culture, sports, social, loisirs, etc). L'analyse s'appuiera donc sur les projections de croissance démographique de l'agglomération, sur l'évolution des besoins et, bien entendu, sur une approche transfrontalière visant à permettre l'implantation d'équipements dans des lieux adaptés de part et d'autre de la frontière. Elle pourra ainsi constituer un premier élément de réflexion pour la mise en réseau des grands équipements à l'échelle franco-valdo-genevoise.

Plusieurs équipements sont en cours de réalisation et portent déjà sur l'ensemble de l'agglomération, comme c'est le cas par exemple pour le complexe Vitam'Parc à Neydens.

La réalisation du CEVA offre de nouvelles perspectives de moyen terme. Le pôle de l'Etoile Annemasse-Genève disposera en effet des qualités nécessaires à l'accueil d'équipements publics de portée transfrontalière. Les secteurs de développement de Saint-Julien-en-Genevois ou du Pays de Gex, avec l'arrivée de transports publics performants présentent aussi un réel potentiel pour des équipements d'échelle d'agglomération.

De même, certains équipements occupent déjà un rang important dans l'offre culturelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise. C'est le cas, par exemple, de l'Esplanade du Lac à Divonne-les-Bains, de Château Rouge à Annemasse. Membres actifs et incontournables de nombreux festivals ou réseaux transfrontaliers (La Bâtie, Jazz Contreband, Passe Dance



Transfrontalier, réseau 20 ans-20 Francs), ils accueillent tout au long de l'année un public largement transfrontalier, venant des différents territoires de l'agglomération.

Certains de ces équipements, comme Château Rouge, nécessitent de réaliser d'importants travaux de rénovation et de modernisation. D'autres sont à construire. Ces travaux pourraient bénéficier du concours de la Région Rhône-Alpes au travers du futur CDDRA.

2.2. Promouvoir les solidarités et contribuer au rayonnement international de l'agglomération franco-valdo-genevoise

2.2.1. Favoriser les stratégies coordonnées d'accueil d'ONG et développer la Cité de la solidarité internationale

Favoriser les stratégies coordonnées d'accueil d'ONG

La présence à Genève des Nations unies, d'Organisations internationales d'envergure (BIT, OMS, OMC, etc) et de nombreuses Organisations non gouvernementales (ONG) est un vecteur fondamental de rayonnement et un facteur fort d'attraction.

Les territoires français accueillent déjà certaines ONG avec d'importants potentiels de développement. Les collectivités françaises souhaitent donc accompagner la Genève Internationale dans sa politique d'accueil d'ONG et contribuer ainsi à l'attractivité, à la notoriété et à la compétitivité globale de l'agglomération. Le contexte transfrontalier est à ce titre particulièrement intéressant puisqu'il offre la possibilité à des ONG de s'implanter sur le sol européen tout en étant aux portes de Genève.

A l'échelle de l'agglomération, en partenariat avec Genève et avec les différents territoires de l'ARC, il s'agit donc de proposer une organisation efficace permettant une offre coordonnée pour l'accueil d'ONG.

Type de dépenses : stratégies coordonnées pour l'accueil d'ONG (aide au montage de projets, événements, animation, actions de formation des ONG)

Maîtrise d'ouvrage : ARC, EPCI, agences de développement économique

Montants de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 100 000 €

Montant et taux de la subvention GPRA : 30 000 €, soit 30% de cofinancement

Modalités d'évaluation : à préciser conjointement : opérations coordonnées (études, promotion, événements), implantations-développement

Développer la Cité de la Solidarité Internationale

S'appuyant sur la deuxième gare de l'agglomération franco-valdo-genevoise, le Pôle Etoile-Annemasse-Genève entend bien contribuer activement à la dynamique de la Genève Internationale. Annemasse Agglo développe ainsi un concept attractif de « Cité de la solidarité internationale » pour l'accueil d'ONG.

Ce concept, établi en 2008, repose sur la mise à disposition de bureaux d'accueil (bureaux clés en main à loyers modérés, salle de réunions, services mutualisés), à l'aide à l'implantation (service global offert aux ONG : aide à la recherche de logements pour les employés, cellule d'accueil, etc)



et l'organisation de manifestations internationales (colloques à destination des spécialistes de l'humanitaire et de la solidarité, salon des métiers de l'humanitaire, etc).

A travers le Grand Projet, la Région Rhône-Alpes soutient la mise en place progressive et le développement de la Cité de la Solidarité Internationale (animation-conduite de projet, organisation d'évènement). Elle participera tout particulièrement à la réalisation du bâtiment compris dans le périmètre Etoile Annemasse-Genève.

<p>Type de dépenses : animation-conduite de projet, actions de formation ONG, investissement (réalisation du bâtiment)</p> <p>Maîtrise d'ouvrage : Annemasse-Agglo, Maison de l'économie et développement 74</p> <p>Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 1 900 000 €</p> <p>Montant et taux de la subvention GPRA : 760 000 €, soit 40% de cofinancement</p> <p>Modalités d'évaluation : à préciser conjointement : réalisation du bâtiment (nombre de m² proposés) ; coûts d'investissement/fonctionnement ; nombre d'ONG accueillies ; etc</p>
--

Promotion des Grands Projets de Rhône-Alpes

La MIPRA (Mission Implantation Publique de Rhône-Alpes) est un GIP (Groupement d'Intérêt Public) chargé de la prospection et de la détection de projets d'implantations publiques en Rhône-Alpes. Le Conseil Régional de Rhône-Alpes compte parmi les membres du GIP et a confié une fonction de promotion des différents territoires Grands Projets. Ainsi, le Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise et les territoires de l'ARC dans leur ensemble, bénéficieront de l'action de la MIPRA au titre de la contribution du Conseil Régional.

2.2.2. Renforcer les solidarités locales : évaluation de l'impact social du Projet et promotion de l'économie sociale et solidaire

Evaluation de l'impact social du Projet d'agglomération et promotion de l'économie sociale et solidaire

Le Projet d'agglomération traduit la volonté d'engager un mode de développement durable pour l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il s'appuie sur la volonté de maintenir et de favoriser la qualité du cadre de vie et tend à renforcer les solidarités et la cohésion sociale. Ces principes transversaux se retrouvent dans les différents projets soutenus dans le cadre du Projet d'agglomération : développement de l'offre de transports publics, développement et structuration de nouveaux quartiers mixtes, développement économique équilibré, préservation de l'environnement.

Pour autant, la Charte du Projet d'agglomération prévoit une action plus spécifique d'évaluation d'impact social, permettant de s'assurer de la prise en compte en amont des objectifs et enjeux sociaux en relation avec le développement de l'agglomération. Cette veille active permettra d'identifier des pistes de coopération dans le domaine social (exemple : petite enfance) et de les proposer aux autorités compétentes.

Le Grand Projet soutiendra cette démarche de même que les initiatives visant à la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). En effet, si elle représente 10% de l'emploi salarié en Rhône-Alpes et couvre de nombreux domaines d'activités (services aux personnes et aux



entreprises, protection sociale, BTP, etc), elle est jusqu'ici relativement peu valorisée dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

La Région Rhône-Alpes a défini une stratégie commune de développement de l'ESS, à travers un contrat économique sectoriel. Dans le même temps, le canton de Genève soutient le développement de la Chambre genevoise de l'ESS. Cette dernière souhaite s'appuyer sur l'expérience significative de la CRESS (Chambre régionale de l'ESS) de Rhône-Alpes.

Des actions de coopération transfrontalière et de valorisation de l'ESS dans le périmètre du Projet d'agglomération pourront donc être accompagnées à travers le Grand Projet de Rhône-Alpes et en complément des dispositifs existants (« idéalisme solidaire »).

Type de dépenses : évaluation impact social, promotion ESS (études, diagnostics, animation, informations-communication)

Maîtrise d'ouvrage : ARC-EPCI, CRESS, APRESS, autres

Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 125'000 €

Montant et taux de la subvention GPRA : 50'000 €, soit 40% de cofinancement

Modalités d'évaluation : à préciser conjointement : opérations de promotion de l'ESS, intégration des dispositifs existants ESS dans le panel des services offerts par les PFIL, etc

Ecopole « Lac et rivière de l'Arve »

Depuis de nombreuses années, le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords (SM3A) mène des actions importantes destinées à restaurer la qualité des eaux de l'Arve, son fonctionnement hydraulique, ainsi que son rôle environnemental, économique et social dans la toute la Vallée de l'Arve, de Chamonix à Genève.

A ce titre, il a décidé d'acquérir et d'y développer un pôle d'interprétation dédié à la préservation de la ressource en eau et à l'environnement. Situé à Saint-Pierre-en-Faucigny, à la confluence Arve/Borne et à l'entrée des gorges de Bellecombe, ce site devra être aménagé pour constituer un pôle d'interprétation accessible aux publics jeunes et âgés, aux personnes à mobilité réduite.

Il permettra, à travers la mise en valeur de la ressource naturelle, de développer des actions de solidarités entre générations et de solidarités locales. Plusieurs études sont aujourd'hui nécessaires pour préciser le projet. Le Grand Projet appuiera cette démarche qui pourra trouver son financement au sein du prochain CDDRA.

3. Promouvoir une agglomération transfrontalière durable et solidaire

La Région Rhône-Alpes et l'ARC souhaitent placer les citoyens et l'amélioration de la vie quotidienne au cœur de leurs objectifs et promouvoir une agglomération durable, favorisant le lien social, les services transfrontaliers, l'habitat économe en énergie et réparti équitablement, les mobilités par transports collectifs et modes doux, la préservation de l'environnement, des paysages et favorisant un cadre de vie attractif.



Le développement de l'offre de transport public, levier particulièrement attendu, nécessite des investissements publics conséquents. Au-delà des objectifs de mobilité, ils doivent être l'occasion d'impulser la réalisation de quartiers favorisant la mixité et le lien social, la qualité de vie et la sobriété énergétique, notamment des éco quartiers.

Cet axe s'appuie également sur une volonté affirmée de préservation et de valorisation de l'environnement, des paysages, des corridors biologiques et de l'agriculture.

3.1. Encourager les approches transversales et globales dans les démarches d'aménagement durable

Le Projet d'agglomération repose sur une approche transversale articulant étroitement approche spatiale, environnementale, économique et sociale (politiques de services). Elle conjugue également les différentes échelles : échelle d'agglomération et échelles locales.

3.1.1. A l'échelle de l'agglomération

Coordination urbanisation-mobilité-environnement

L'approfondissement du schéma d'agglomération suppose une analyse fine de problématiques telles que le paysage, la localisation des Grands équipements et des installations à forte fréquentation, politique de stationnement associée à la stratégie de renforcement de l'offre de transports publics, de la gestion des transports de marchandises, etc. Le programme 2008-2010 permet d'initier un certain nombre de démarches qu'il conviendra de décliner par la suite dans les différentes planifications (SCOT, Projet d'agglomération 2ème génération, etc). Les études actuellement conduites à des échelles locales (Lignes directrices et PACA) portent sur la période 2008-2010 : les Lignes Directrices du Chablais, Nyon-Pays de Gex, Bellegarde-Sud Pays de Gex-genevois ; les PACA Genève-Eaux Vives-Annemasse, Carouge-Veyrier-Etrembières, St Julien-Plaine de l'Aire, Bernex, Genève-Meyrin-St Genis, Genève-Ferney-Gex.

Ces études en cours questionnent également le schéma d'agglomération arrêté en décembre 2007 et obligent à des adaptations du schéma d'ensemble. Des études d'échelles locales sur des territoires actuellement non couverts sont également nécessaires (voir 3.1.2.).

Agriculture : vers un projet agricole transfrontalier

Représentant plus de 40% de la surface de l'agglomération, 6 000 emplois directs et 30 000 emplois indirects, l'agriculture revêt un rôle décisif pour la qualité du cadre de vie et le développement durable de notre agglomération. Le programme 2008-2010 du Projet d'agglomération a permis d'engager un partenariat actif avec les chambres d'agriculture genevoises, vaudoises et françaises (Haute-Savoie et Ain). Il a permis d'analyser l'impact du Projet d'agglomération (à l'échelle globale et par PACA) sur les espaces agricoles et ruraux ainsi que sur leur maillage et sur l'organisation économique des exploitations.

Ainsi, la période 2010-2014 sera consacrée à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet agricole d'agglomération comprenant des mesures liées à l'aménagement du territoire, des mesures agro-environnementales, des mesures de promotion des produits de l'agriculture



favorisant particulièrement les circuits courts, par exemple à travers la création d'AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne). Ce projet devra s'articuler avec les différents Projets stratégiques de développement agricole et rural (PSADER) compris dans le périmètre du Projet d'agglomération. Il devra veiller à favoriser les échanges d'expériences, les coopérations transfrontalières, les démarches de sensibilisation des agriculteurs, des élus et des habitants.

Type de dépenses : approfondissement du Schéma d'agglomération (urbanisation-mobilité-environnement), Plan paysage, Projet agricole d'agglomération (études et démarches participatives)

Maîtrise d'ouvrage : ARC-EPCI , Canton de Genève, Nyon Région, OCT

Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 389 000 €

Montant et taux de la subvention GPRA : 194 500 €, soit 50% de cofinancement

Modalités d'évaluation : à préciser conjointement : élaboration-contractualisation du projet agricole transfrontalier ; nature-étendue des partenariats avec les milieux agricoles transfrontaliers ; etc

Corridors biologiques : vers la mise en place de contrats territoriaux de corridors biologiques

Lancée en mars 2009, l'étude préalable à la mise en place de contrats territoriaux de corridors biologiques est soutenue par la Région Rhône-Alpes au titre du GPRA et au titre de sa politique sur les corridors biologiques.

Cette première phase vise la mise en réseau des différents acteurs français et suisses de l'agglomération (autorités publiques, associations, chambres d'agriculture, etc), l'identification des principaux continuums biologiques (faunes et flores), l'élaboration de plans de mesures (par exemple : traduction des préconisations dans les documents d'urbanisme réglementaire, création de ponts biologiques, mesures de gestion des milieux, démarche de sensibilisation). Ces derniers feront l'objet de contrats spécifiques, sur des périmètres restreints, avec le Conseil régional.

Protection des ressources naturelles et économie d'énergie

La protection des ressources naturelles et particulièrement de la ressource en eau constitue un des objectifs de la Charte du Projet d'agglomération. Un groupe de travail spécifique a été mis en place dans le cadre du CRFG. Il est notamment chargé de réaliser un inventaire des ressources, d'effectuer une analyse prospective de leurs capacités et de proposer différentes solutions de gestion plus intégrée à l'échelle transfrontalière pour mieux adapter les usages aux capacités de la ressource.

En matière de maîtrise de consommation d'énergie et d'intégration des enjeux climatiques et dans la perspective du développement et de la valorisation des énergies renouvelables, des premières coopérations à l'échelle transfrontalière sont engagées afin d'établir un cadre de référence partagé, de valoriser les bioénergies et les sources d'énergies renouvelables locales.

Le Grand Projet appuiera ces initiatives. Les futurs CDDRA pourront être particulièrement mobilisés, au travers d'actions passerelles entre les différents territoires, pour l'établissement de « plans climat énergie territoriaux ».



La question de la gestion des déchets inertes et des matériaux de construction doit également faire l'objet d'une étude spécifique transfrontalière.

3.1.2. Aux échelles locales

La déclinaison et l'approfondissement du Projet d'agglomération suppose la réalisation d'études d'échelles locales: les Lignes Directrices et les études sur les PACA (Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération) sur des périmètres plus restreints. Le programme 2008-2010 permet d'initier des études test sur 8 PACA (liés aux axes de développement prioritaire de l'agglomération) et d'engager, par exemple, les Lignes directrices du Chablais (automne 2009).

Le programme 2010-2014 permettra de compléter ces approches, particulièrement pour les territoires actuellement non couverts et nouvellement entrés au sein de l'ARC. Il s'agira par exemple d'initier, une étude test sur le PACA Genève-Douvaine et une étude des Lignes directrices « Annemasse-La Roche-sur-Foron-Bonneville ».

Type de dépenses : PACA et Lignes directrices

Maîtrise d'ouvrage : ARC-EPCI, canton de Genève, Nyon Région, OCT

Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 315'000 €

Montant et taux de la subvention GPRA : 189'000 €, soit 60% de cofinancement

Modalités d'évaluation : à préciser conjointement : mise en place des démarches ; appropriation-adhésion par reprise des recommandations dans les différents documents ou politiques de planification et de programmation ; démarche participative continue ; etc

3.2. Soutenir les Projets Stratégiques de Développement Durable

3.2.1. Faciliter la création de quartiers durables

Soutien à la démarche d'agglomération : sensibilisation, approche foncière, outils de suivi de la production

D'ici 2030, l'agglomération franco-valdo-genevoise comptera un million d'habitants. Pour rééquilibrer le territoire, le partenariat franco-valdo-genevois a retenu l'objectif de répartir la croissance des logements à 50% sur le canton de Genève et à 50% dans les couronnes française et vaudoise. Cet objectif est bien entendu traduit dans le schéma d'agglomération, dans les différentes études réalisées par PACA et Projets Stratégiques de Développement, mais aussi au travers du Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT) qui constitue le « volet » logement du Projet d'agglomération.

Dans cette perspective, le programme de travail 2008-2010 a permis de sensibiliser les acteurs de ce territoire aux outils facilitant la production de logements et quartiers durables (la durabilité reposant à la fois sur la qualité des bâtiments et les économies d'énergie, la mixité sociale et fonctionnelle, la qualité des espaces publics, les modes de déplacements, la proximité des services et équipements publics). La question foncière, visant à engager une politique anticipatrice et de régulation, impliquant de mobiliser les différents outils à disposition en France et en Suisse fait l'objet d'un approfondissement (étude actuellement en cours).



Ainsi, à travers le Grand Projet, il s'agit de poursuivre les réflexions en matière de stratégie foncière, de soutenir les démarches d'aide au montage d'opération urbaine, d'accompagner la mise en place d'outils de suivi de la production de logements dans l'agglomération.

Type de dépenses : études, outils de suivi

Maîtrise d'ouvrage : ARC et EPCI, canton Genève, Nyon Région, OCT

Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 350'000 €

Montant et taux de la subvention GPRA : 140'000 €, soit 40% de cofinancement

Modalités d'évaluation : à préciser conjointement : réalisation des études (stratégie foncière), intégration-acceptation des propositions par leur intégration dans les opérations urbaines portées par les collectivités ; création et mise à jour des outils de suivi

Soutien aux démarches « d'éco quartiers » exemplaires pour l'ensemble de l'agglomération

En complément des dispositifs d'intervention du Conseil régional (appel à projets sur les écoquartiers/quartiers durables, soutien aux Programmes locaux de l'habitat ; contrats de développement durable de Rhône-Alpes), le label GPRA pourra soutenir une à trois opérations pilotes, particulièrement exemplaires en matière de réalisation d'écoquartiers, remplissant les critères de définition retenus par la Région Rhône-Alpes pour ses différents appels à projets et permettant d'organiser une communication et une valorisation de ces exemples à l'échelle de l'agglomération.

Elles devront respecter les principes fondamentaux du Projet d'agglomération visant une mixité sociale de l'habitat, une bonne insertion et densification urbaines, une desserte en transports publics de qualité, une économie réelle d'énergie en s'approchant notamment des critères et objectifs cibles développés en Suisse (bâtiment basse consommation ou à énergie positive), une grande qualité des espaces publics et espaces en ville (par exemple, les jardins familiaux). Il s'agit par exemples : démarche participative et d'habitat coopératif de l'éco quartier de Viry ; définition de programmes d'éco quartier; etc.

Certaines des opérations sont également soutenues ou peuvent également s'inscrire dans le cadre des programmes de renouvellement urbain (ANRU), des Programmes locaux de l'habitat et du Projet urbain intégré (programme européen). Le label Grand Projet pourra intervenir de manière complémentaire.

Type de dépenses : études de programmation, démarche participative, etc

Maîtrise d'ouvrage : opérateurs, EPCI, communes

Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 800'000 €

Montant et taux de la subvention GPRA : 320'000 €, soit 40% de cofinancement

Modalités d'évaluation : à préciser conjointement : nombre d'opérations soutenues ; type de démarche participative (inscription dans la durée) ; exemplarité avérée des démarches ; etc



3.2.2. Faire des gares principales de l'agglomération, des pôles de développement durable (quartiers mixtes à fort potentiel)

Valoriser les potentiels de développement autour des gares principales de l'agglomération

Selon le Schéma d'agglomération, le réseau ferroviaire constitue l'armature principale pour le développement et l'aménagement de l'agglomération à l'horizon 2030. La forte croissance démographique de l'agglomération, l'explosion des mobilités et la progression importante des pressions sur l'environnement imposent des investissements lourds sur le réseau ferroviaire afin d'offrir une alternative performante au trafic individuel. L'effort à fournir est donc particulièrement important sur un réseau qui n'a pas connu d'investissements lourds depuis les années 1950. La liaison CEVA (Cornavin-Eaux Vives-Annemasse) constitue ainsi le premier maillon d'un réseau intégré franco-suisse et pour toute la Haute-Savoie.

Dans cette perspective et au-delà des investissements sur les infrastructures, le Projet d'agglomération repose sur une stratégie associant étroitement environnement, urbanisation et mobilité. Les gares occupent ainsi un rôle essentiel dans la structuration et l'organisation des différentes centralités de l'agglomération multipolaire. Comme le mettent en avant le rapport Keller sur la gare du 21^{ème} siècle ou encore les orientations régionales en matière d'aménagement du territoire (décembre 2008), les secteurs à proximité immédiate des gares revêtent une importance stratégique de premier plan, présentent de forts potentiels de développement en même temps que des risques de désordres urbains et environnementaux en cas de laisser-faire généralisé.

C'est pourquoi, à travers le Grand Projet de la Région Rhône-Alpes, il s'agit d'encourager les collectivités territoriales concernées à engager une stratégie (aussi bien à travers les différents documents d'urbanisme qu'en matière de programmation urbaine) de valorisation maîtrisée des secteurs situés dans un rayon de 500 mètres à 1km (voire plus le cas échéant) des gares principales du réseau ferroviaire de l'agglomération. Il s'agit de mettre en évidence les potentiels et enjeux d'aménagement et d'urbanisation (capacités d'accueil pour le développement économique, l'habitat, l'installation d'équipements publics à forte génération de trafic) dans une vision de développement urbain durable, c'est-à-dire intégrant des équilibres économiques sociaux et environnementaux.

Cette stratégie vise ainsi à compléter et conforter la politique régionale des « contrats d'aménagement de gares » qui repose notamment sur la définition de « programmes d'intermodalité et d'insertion urbaine ».



Les gares qui pourront bénéficier de ce programme GPRA sont : les gares du Chablais (particulièrement celles de Thonon, Bons-en-Chablais et Perrignier), les gares de Reignier, Bonneville, la Roche-sur-Foron, Viry, Valleiry, etc.

Type de dépenses : études de programmations urbaines ; AMO ; acquisitions foncières ; travaux

Maîtrises d'ouvrage : EPCI, communes

Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 5 370 000 €

Montant et taux de la subvention GPRA : 1 611 000 €, soit 30% de cofinancement

Modalités d'évaluation : à préciser conjointement : nombre d'opérations soutenues (actions ciblées, effet d'entraînement) ; structuration différenciée de concepts d'aménagement-programmation urbaine ; type d'acquisitions foncières, nature de travaux

Etoile Annemasse-Genève : deuxième gare de l'agglomération franco-valdo-genevoise

Avec la réalisation de la liaison CEVA, la gare d'Annemasse change d'échelle et de nature : elle devient la deuxième gare d'une agglomération transfrontalière de plus 800 000 habitants, nouvelle centralité urbaine, lieu de vie, d'affaires, d'activités commerciales et occupe un rôle important d'interface et de plate-forme d'échanges pour toute l'étoile ferroviaire de la Haute-Savoie du Nord (Annemasse-Evian ; Annemasse-St Gervais ; Annemasse-Annecy), du Sillon Alpin et pour la liaison à Lyon (ligne Annemasse-Bellegarde).

Aussi, Annemasse Agglo développe un programme ambitieux d'aménagement et de développement urbain, socialement et écologiquement responsable, le projet Etoile Annemasse-Genève. Ce dernier s'établit à partir de 3 objectifs majeurs :

- Constituer un pôle multimodal majeur de dimension transfrontalière, combinant offre ferroviaire, transports interurbains, transports urbains et mobilité douce ;
- Constituer un pôle urbain majeur (requalification et densification urbaines) reposant sur un programme de développement économique (quartiers d'affaires, accueil d'Organisations Non Gouvernementales), de construction de logements, de réalisation d'équipements publics (culturels, de loisirs urbains, de formation) d'échelle d'agglomération transfrontalière, soucieux de promouvoir les équilibres sociaux et environnementaux ;
- Transformer l'image et renforcer l'attractivité de l'agglomération d'Annemasse à partir d'un pôle fort, lisible, équilibré, porteur d'image et de rayonnement international.

A travers ces objectifs, il s'agit également de faire de l'Etoile Annemasse-Genève un quartier urbain durable (éco quartier), développé en cohérence avec le nouveau quartier en cours de définition en Suisse, situé à proximité immédiate et reposant sur un concept important de géothermie, le projet MICA (Mon Idée- Communaux d'Ambilly).

Le label Grand Projet pourra donc soutenir de manière décisive la réalisation de ce programme majeur pour le développement de l'agglomération transfrontalière. Il pourra être également complété par le Contrat de Projet Etat Région (Grand Projet n°2) 2007-2013 et par les « contrats d'aménagement de gare » de la Région Rhône-Alpes.



Type de dépenses : études de programmations urbaines ; AMO ; acquisitions foncières ; travaux

Maîtrise d'ouvrage : Annemasse-Agglomération

Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 3'340'000 €

Montant et taux de la subvention GPRA : 1'000'000 €, soit 30% de cofinancement

Modalités d'évaluation : à définir conjointement : définition du programme, planification temporelle et financière, opérations déclencheuses, opérations soutenues, etc

Pôle multimodal de Bellegarde-sur-Valsérine

Déjà soumise à une pression de l'habitat liée au débordement de Genève, la ville de Bellegarde-sur-Valsérine offre déjà une certaine densité d'habitants, d'emplois et de services et se profile comme un centre régional pour l'agglomération franco-valdo-genevoise. Aussi, avec l'amélioration engagée de la desserte ferroviaire (ligne grande vitesse Genève-Lyon et ligne RER Bellegarde-La Plaine) et la réalisation en cours de son pôle multimodal (dont gare TGV), la ville de Bellegarde engage son renouvellement et porte un projet urbain d'importance.

Le Grand Projet permettra ainsi de révéler les potentiels de développement durable et de renouvellement urbain offert par la réalisation du pôle multimodal, de travailler sur les connexions urbaines inter-quartiers en proximité immédiate de la gare, de proposer des programmes urbains mixtes.

Type de dépenses : études de programmations urbaines ; AMO ; acquisitions foncières ; travaux

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Bellegarde, CCBB

Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 1'670'000 €

Montant et taux de la subvention GPRA : 501'000 €, soit 30% de cofinancement

Modalités d'évaluation : à définir conjointement : définition du programme, planification temporelle et financière, opérations déclencheuses, opérations soutenues, etc

Pôle multimodal de Saint-Julien-en-Genevois

Saint-Julien-en-Genevois constitue une centralité régionale de l'agglomération franco-valdo-genevoise sur l'axe de développement Saint-Julien-Plaine de l'Aire qui présente le plus fort potentiel de développement à l'horizon 2030. Le quartier de la gare occupera ainsi un rôle essentiel dans le dispositif. Il constitue déjà un des secteurs stratégiques de développement durable du projet Porte Sud de Genève et de l'étude conduite dans le cadre du Projet d'agglomération sur le PACA St Julien-Plaine de l'Aire.

Avec le prolongement de la ligne de bus transfrontalière (ligne « D ») jusqu'à la gare et le développement de l'offre ferroviaire, des premiers travaux sont engagés pour favoriser l'intermodalité auprès de la gare de Saint-Julien-en-Genevois (offre ferroviaire, ligne D, transport inter-urbains).

Ces travaux pourront bénéficier du concours financier de la Région au travers de sa politique des « contrats d'aménagement de gare ». Ils devront, par ailleurs, anticiper le projet de prolongement du tramway genevois jusqu'au pôle multimodal de Saint-Julien-en-Genevois dont le chantier pourrait débuter en 2016.



3.2.3. Encourager la création de Pôles de développement durable transfrontaliers

Dans le cadre de l'approfondissement du Projet d'agglomération et du renforcement de la stratégie combinant urbanisation, mobilité et environnement, des études test sont en cours sur les axes principaux de développement de l'agglomération, les PACA. Au sein de ces PACA, plusieurs Projets stratégiques de développement transfrontaliers sont identifiés, confirmant et/ou adaptant, pour certains, les planifications engagées il y a plusieurs années.

La période 2010-2014 sera consacrée à préciser les options d'aménagement durable sur les périmètres restreints, à établir une programmation urbaine détaillée et opérationnelle (avant-projet, bilan d'opérations, avant-projet pour les espaces publics), à réaliser les acquisitions foncières et les premiers investissements nécessaires particulièrement sur les interfaces urbaines (mobiliers urbains, etc) liées à la mise en place d'infrastructures lourdes de transport public (train, tramway, bus).

Le Grand Projet permettra de soutenir cette démarche pour les pôles de développement transfrontaliers d'intérêt majeur, dont la plupart avait été identifié dès 1997 comme grands pôles de développement de l'agglomération, porteurs de rayonnement et d'attractivité internationale, en même temps que d'équilibres sociaux et environnementaux renforcés :

Centre régional d'Annemasse : requalification urbaine liée au tramway et au BHNS, articulation au pôle Etoile Annemasse-Genève

L'agglomération d'Annemasse va connaître de profondes transformations avec la réalisation de la liaison CEVA, le prolongement du tramway genevois au centre d'Annemasse (début des travaux 2014) et la mise en place progressive, dès 2010, d'un bus à haut niveau de service (BHNS).

Ainsi, Annemasse Agglo et les communes concernées ont décidé d'engager, à travers le prolongement du tramway, un projet de requalification et de redynamisation de la rue de Genève et du centre d'Annemasse. A travers ces transformations, il s'agit de requalifier une partie du parc de logements tout en veillant à la mixité de l'habitat, de transformer les espaces publics et d'offrir également de nouveaux potentiels de développement économique en cœur d'agglomération. Ces opérations s'articuleront, bien évidemment, avec les projets Etoile Annemasse-Genève et MICA (Mon Idée-Communaux d'Ambilly), situé lui, dans le canton de Genève, intégrant une stratégie d'ensemble pour ce centre régional transfrontalier.

Type de dépenses : études de programmations urbaines, bilan d'opération, AVP espaces publics, AMO, conduite d'opération ; acquisitions foncières ; travaux et mobiliers urbains des interfaces BHNS et tram

Maîtrise d'ouvrage : Annemasse-Agglo, ARC, Canton Genève, OCT

Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 1'400'000 €

Montant et taux de la subvention GPRA : 700'000 €, soit 50% de cofinancement

Modalités d'évaluation : à définir conjointement : définition du programme, planification temporelle et financière, opérations déclencheuses, opérations soutenues, etc



Porte Sud de Genève- développement urbain

L'axe de développement St Julien-Plaine de l'Aire présente actuellement le plus fort potentiel de développement en termes de nombres de logements et d'emplois de l'agglomération franco-valdo-genevoise. L'étude test réalisée sur ce secteur a confirmé l'intérêt de la création du tramway Genève-Saint-Julien et a confirmé les potentiels de développement des différents sites stratégiques du projet Porte Sud de Genève : pôle multimodal de St-Julien, technopôle d'Archamps, secteur Cervonnex-les Envignes.

La qualité de l'offre de la ligne transfrontalière « D » (ligne « Genève-Porte Sud ») vient d'être significativement renforcée. Elle est également prolongée et va desservir le complexe Vitam'Parc de Neydens (800 000 à 1 million de visiteurs estimés chaque année).

La période 2010-2014 sera consacrée à la réalisation des études de faisabilité des infrastructures de mobilité (ligne D et prolongement du tramway dont les travaux pourraient débuter en 2016), à la réalisation d'avant-projets pour la requalification des espaces publics et à la conduite d'études de programmations urbaines. Il s'agira à ce titre de définir des programmes de réalisation de nouveaux quartiers, encourageant la mixité dans l'habitat, mais permettant aussi l'accueil d'activités économiques et d'équipements publics structurants. Afin d'organiser le territoire en fonction du maillage des espaces naturels et ruraux, la définition des limites nettes de l'urbanisation et des espaces naturels, la problématique des espaces agricoles, des corridors biologiques et des paysages seront également intégrés. Des premiers travaux ou acquisitions foncières, notamment liés au prolongement de la ligne D pourront également être soutenus.

Saint Julien va connaître de profondes transformations avec le prolongement du tramway genevois au pôle multimodal (début prévisionnel des travaux 2016). La montée en charge de la ligne de bus transfrontalière prépare cette évolution : mise en place progressive, dès 2010 d'un cadencement important (12 minutes en période de pointe avec une option à 7 minutes).

Ainsi, St-Julien et les communes concernées ont décidé d'engager, à travers le prolongement du tramway, un projet de requalification et de redynamisation de la rue de Genève. A travers ces transformations, il s'agit de requalifier une partie du parc de logements tout en veillant à la mixité de l'habitat, de transformer les espaces publics et d'offrir également de nouveaux potentiels de développement économique en cœur d'agglomération. Ces opérations s'articuleront, bien évidemment, avec les projets Etoile de Perly et Plan les ouates, situés dans le Canton de Genève, intégrant une stratégie d'ensemble pour ce centre régional transfrontalier : cf plan de synthèse et études des Projets stratégiques de développement du PACA St Julien-Plaine de l'Aire.

Type de dépenses : études de programmations urbaines, bilan d'opération, AVP espaces publics, AMO, conduite d'opération ; acquisitions foncières ; travaux et mobiliers urbains des interfaces BHNS et tram

Maîtrise d'ouvrage : CC du genevois, communes, ARC, Canton Genève, OCT

Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 1'400'000 €

Montant et taux de la subvention GPRA : 700'000 €, soit 50% de cofinancement

Modalités d'évaluation : à définir conjointement : définition du programme, planification temporelle et financière, opérations déclencheuses, opérations soutenues, etc



Le pôle Aéroport Nord « Genève-Pays de Gex » :

Les études en cours sur les PACA Genève-Meyrin-St Genis et Genève-Ferney-Gex confirment l'intérêt stratégique majeur, des sites à proximité immédiate de l'Aéroport International de Genève (AIG). Le périmètre du site stratégique, les options d'aménagement, les conditions d'intégration urbaine, d'insertion paysagère, de respect des équilibres environnementaux et sociaux sont ainsi en cours de définition.

Le pôle Aéroport Nord constitue donc un élément majeur de réflexion tant du point de vue de l'urbanisation maîtrisée que de la desserte en transports collectifs. Il se caractérise par sa vocation de pôle économique international lié à l'attractivité économique de Genève et à l'aéroport international de Genève et par son contenu haute-technologie liée à la proximité du CERN.

Ainsi, la période 2010-2014 sera consacrée à la définition d'un programme opérationnel d'aménagement, basé notamment sur un programme détaillé en matière d'habitat, de développement économique, d'équilibre écologique et d'équipements publics. Il s'appuiera sur un projet précis de développement d'une offre de transports publics performante combinant réseau ferroviaire, prolongement du réseau de tramway et réorganisation du réseau de bus. Le programme déterminera par ailleurs les limites nettes de l'urbanisation et des espaces naturels et intégrera la problématique des corridors biologiques.

Il est à noter que les secteurs stratégiques de développement et d'aménagement du centre régional de Saint-Genis-Pouilly et de la RD 1005 pourraient faire l'objet d'un programme spécifique au travers, notamment, du projet de territoire support de la nouvelle génération de CDDRA.

Type de dépenses : études de programmations urbaines, bilan d'opération, AVP espaces publics, AMO, conduite d'opération ; acquisitions foncières ; travaux et mobiliers urbains des interfaces bus et tram

Maîtrise d'ouvrage : CC du Pays de Gex (ou son opérateur délégataire d'une convention publique d'aménagement), ARC, OCT, GE

Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 2'900'000 €

Montant et taux de la subvention GPRA : 1'450'000 €, soit 50% de cofinancement

Modalités d'évaluation : à définir conjointement : définition du programme, planification temporelle et financière, opérations déclencheuses, opérations soutenues, etc

3.3. Développer l'offre de transports publics et la mobilité douce

3.3.1. Structurer l'offre ferroviaire : la liaison CEVA et l'étoile ferroviaire de la Haute-Savoie du Nord

Le réseau ferroviaire constitue l'armature principale du développement durable de l'agglomération transfrontalière. Cependant, le réseau ferré français est essentiellement à voie unique et, à titre d'exemple, le dernier investissement lourd date du début des années 1950 sur le réseau ferré de la Haute-Savoie. Aussi, il s'agit d'engager une véritable stratégie de rattrapage afin d'offrir un mode de déplacement performant, durable et alternatif au trafic individuel, conformément à la stratégie régionale initiée dès 1986, par ailleurs, confirmée par le Grenelle de l'Environnement.



CEVA : Premier maillon d'un réseau ferroviaire franco-suisse

La réalisation de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux Vives- Annemasse (CEVA) constitue le premier maillon de la création d'un réseau ferroviaire franco-suisse, utile également à l'ensemble de la Haute-Savoie et du Sillon Alpin. Elle nécessite des investissements lourds en matière d'infrastructures ferroviaires et des aménagements en gares d'Annemasse, de Thonon et d'Evian, ainsi que sur la branche Annemasse-La Roche-sur-Foron. Sa mise en service est prévue à l'horizon 2016.

Le programme d'investissements estimés à hauteur de 126 millions d'€ fait l'objet d'une ligne dédiée au sein du CPER Etat-Région 2007-2013 et de ses prolongements contractuels avec les départements. A travers ce programme, la Région s'est engagée aux côtés de l'Etat, du Conseil Général de la Haute-Savoie et d'Annemasse Agglo, à mobiliser 28,7 millions d'€ (+ 5% de subvention pour provision pour aléas, soit 5 millions d'€ provisionnés). Le Grand projet confirme l'urgence de mise en œuvre du CEVA pour l'agglomération franco-valdo-genevoise, la région et les départements de Haute Savoie et de l'Ain ; il confirme l'engagement régional quant à sa réalisation.

Etoile Ferroviaire de la Haute-Savoie du Nord : les compléments essentiels au CEVA et à la candidature olympique Annecy 2018

La liaison CEVA ne constitue qu'une première étape. Afin d'utiliser pleinement les capacités dégagées par ces investissements et de renforcer véritablement l'offre ferroviaire, des investissements complémentaires sont nécessaires. Ils portent sur la création de points de croisement ou la réalisation de tronçons double-voies sur la branche Annemasse-Evian ; Annemasse St Gervais et Annemasse Annecy.

Ces investissements sont indispensables au réseau ferré de Haute-Savoie et à la candidature olympique Annecy 2018 afin notamment d'assurer une liaison en transport public performante entre l'aéroport international de Genève et la future capitale olympique.

Ainsi, actuellement estimés à près de 113 Mios €, ils doivent être analysés de manière approfondie dans le cadre de l'étude prospective ferroviaire réalisée actuellement par la Région Rhône-Alpes et être intégrés dans le futur CPER 2013-2020 ainsi que dans la 2ème génération du Projet d'agglomération présenté au titre de la politique des agglomérations de la Confédération.

L'étude préliminaire à la réouverture de la ligne ferroviaire d'Evian à Saint-Gingolph (dite ligne du « Tonkin »), menée par le SIAC (Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais) en partenariat avec la Région Rhône-Alpes, est en cours de réalisation (jusqu'au printemps 2010). Elle contribuera également à l'étude prospective ferroviaire et de déterminer les types d'aménagement nécessaire pour une réouverture progressive de la fonction voyageurs de cette ligne (fonction touristique, puis exploitation commerciale).

De même, la liaison ferroviaire Bellegarde-Annemasse est également susceptible d'aménagements complémentaires (points de croisement, doublement de voies sur certaines sections) pour le renforcement de l'offre à moyen terme.



Durant la période 2010-2014, les études sur les PACA ou les Lignes directrices, ou encore le Plan de mobilité durable du Pays de Gex permettront aussi de mener des réflexions complémentaires sur le potentiel d'utilisation et de réouverture de la ligne ferroviaire du pied du Jura.

3.3.2. Développer le réseau de tramways et de bus

En complément et en cohérence avec l'offre ferroviaire, le Projet d'agglomération repose sur un développement important des infrastructures lourdes de transports publics. Il s'agit de répondre aux besoins d'une agglomération de plus 800'000 habitants, qui en comptera près d'un million à l'horizon 2030. A l'échelle transfrontalière, l'offre de transports publics est aujourd'hui très nettement insuffisante en regard d'agglomérations de taille comparable comme Zurich, Lyon ou même Grenoble. Ainsi, les collectivités locales ont entrepris de faire face à des investissements considérables qui supposent une forte mobilisation, coordination des politiques et un partenariat large.

Intitulé	Hypothèses Maîtrise d'ouvrage	Nature de l'opération	Hypothèses début travaux	Coût prévisionnel (€) - Partie Française
Prolongement du tramway genevois à Annemasse	Annemasse Agglo	Invest	2014	86 000 000
Bus à Haut-Niveau de Service de l'Agglomération Annemassienne	Annemasse Agglo	Invest	2011	25 000 000
Prolongement du tramway genevois à Saint-Genis-Pouilly	CG01	Invest	2011-2014	50 000 000
TCSP de St Julien en Genevois: de la douane de Perly à la gare et aménagement d'accès à Saint-Julien	CCG-CG 74-GLCT	Invest	2010-2014	800 000
Création du tramway Genève- Saint-Julien-en-Genevois (Partie Française)	CG 74- CCG- Ville de St-Julien-autres	Invest	2015-2019	30 000 000
Prolongement du tramway à Ferney-Voltaire	à définir	Invest	2015-2019	30 000 000
TOTAL (base août 2009)				221 800 000

3.3.3. Favoriser l'intermodalité et encourager les projets emblématiques de mobilité douce

Favoriser l'intermodalité : mobilité douce et offre de P+R

Conformément aux objectifs du Schéma régional des services des transports (SRST), le Projet d'agglomération renforcera l'intermodalité, en raisonnant sur l'ensemble de la chaîne des déplacements. Ainsi, l'incitation à utiliser les modes alternatifs à la voiture passe également par le développement du réseau de mobilité douce (en accès aux gares ou aux arrêts de TP), par une forte combinaison des modes de transports (modes doux, TC), par la mise en place de services incitatifs (vélostation, Bike+Ride ; etc). Une politique de stationnement est également établie. Elle repose à la fois sur un dimensionnement efficace de l'offre de stationnement, sur une hiérarchisation des types de parkings-relais et sur une tarification adéquate.



A travers les « contrats d'aménagement de gare » et sa politique de soutien à la mobilité douce en accès aux gares, le Conseil régional soutiendra un certain nombre des projets développés (ou à construire) relatifs aux gares comprises dans le périmètre du Projet d'agglomération : réseau de mobilité douce et parkings d'échange (P+R). Chaque projet fera ainsi l'objet d'une analyse spécifique, au cas par cas. Suivant les mêmes principes, les P+R nécessaires au réseau de tramways et bus pourraient bénéficier d'un soutien du Conseil régional, dans le cadre des projets de territoire support des prochaines générations de CDDRA.

Voie verte d'agglomération et Via Rhôna : projets emblématiques

Le projet de voie verte d'agglomération constitue le projet emblématique du Projet d'agglomération en matière de mobilité douce et d'espaces publics. Conçue comme un parc linéaire de 22 kms environ, la voie verte accueillera, en site propre, un itinéraire dédié aux piétons et aux cyclistes. Elle est située dans le prolongement de la Voie verte CEVA et s'étend d'ouest en est, du centre régional de Saint-Genis-Pouilly (Ain) jusqu'au centre régional d'Annemasse (Haute-Savoie), en passant par le canton de Genève. Sa vocation est multiple. Elle permet de préserver et « mettre en scène » le paysage du bassin lémanique et d'assurer la continuité de certains corridors biologiques. Elle est aussi un lieu de détente et de loisirs pouvant accueillir diverses animations.

Une étude de faisabilité est initiée à partir du mois de septembre 2009. Elle permettra de définir le concept d'aménagement durable des lieux. Elle fera l'objet d'une charte soumise à l'adhésion des communes traversées. La période 2010-2014 permettra de préciser les programmes d'investissement et de réaliser les premiers aménagements. Le GPRA permettra de soutenir cette démarche, en partie complétée et articulée au programme régional Via Rhôna.

<p>Type de dépenses : voie verte d'agglomération : AVP, Aménagements, mobiliers urbains</p> <p>Maîtrise d'ouvrage : EPCI, communes, Conseils généraux Ain de Haute-Savoie</p> <p>Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 1'000'000 €</p> <p>Montant et taux de la subvention GPRA : 400'000 €, soit 40% de cofinancement</p> <p>Modalités d'évaluation : à préciser conjointement : définition du programme, validation par les collectivités concernées, démarche concertée, premiers investissements, etc</p>

Promouvoir l'écotourisme

La volonté d'encourager l'usage de modes déplacements durables pour nos différents besoins de mobilité, passe par le développement des transports collectifs, les modes doux et l'intermodalité et s'étend à tous les aspects de la vie économique et sociale. A ce titre, il s'agit également de promouvoir un écotourisme tout au long de l'année. La Haute-Chaine du Jura et les stations touristiques du Chablais sont particulièrement concernées. La réflexion engagée par la Communauté de communes Faucigny-Glières pour permettre un accès durable au site naturel sensible du Plateau Glières s'inscrit dans les mêmes objectifs.

Le Grand Projet Rhône-Alpes accompagnera ces projets vers leurs réalisations en lien avec le prochain CDDRA.



4. Renforcer la démarche participative et la gouvernance du Projet d'agglomération

4.1. Démarche participative et communication

Les enjeux en termes de démarche participative et de communication pour accompagner la mise en œuvre du Projet d'agglomération sont de première importance. Ces deux démarches sont conçues et mises en œuvre de façon coordonnée.

Développer la démarche participative

La démarche participative mise en œuvre distingue trois niveaux : l'échelle d'agglomération (avec les séminaires d'agglomération associant élus et représentants de la société civile) ; les Périmètres PACA et les Lignes directrices (tables rondes ; réunions d'information) et les approches thématiques (ateliers de travail).

L'intégration d'un volet participatif à l'ensemble des démarches initiées a pour objectif de parvenir à des orientations et à des résultats concertés tout en capitalisant sur les mises en œuvre futures. Le Grand Projet permet ainsi de soutenir la conception, l'organisation (ingénierie) et la réalisation d'évènements : séminaires du Projet d'agglomération (env. 300 personnes) ; ateliers et tables-rondes pour les PACA (env. 150 personnes) ; approches thématiques (env. 50-60 personnes).

Développer la communication du Projet d'agglomération

Pour accompagner le Projet d'agglomération et informer de ses avancées, une stratégie de communication a été mise en place dans laquelle s'inscrivent un plan de communication et un plan média. Plusieurs cibles sont identifiées : les élus, les représentants de la société civile, la population, les techniciens et les médias.

Dès 2006 les premiers outils de communication ont été créés : charte graphique, sites internet et extranet. Au fur et à mesure de l'évolution du Projet, de nouveaux outils ont vu le jour : lettre d'information, compte-rendu, panneaux d'exposition, films, maquettes, charte graphique pour les documents des PACA et les relations presse se sont accrues.



La stratégie de communication du Projet se décline aujourd'hui à l'échelle d'agglomération et à l'échelle des PACA. Depuis 2009, une communication est mise en place pour accompagner les développements thématiques du Projet, à l'exemple des corridors biologiques. Des actions de communication localisées pourront être également engagées.

Type de dépenses : prestations de conception, d'animation, AMO ; frais de séminaires ; prestations de graphisme et de rédaction (actes, comptes-rendus, lettres d'information, etc) ; frais impressions ; webmastering ; réalisation de films

Maîtrise d'ouvrage : ARC

Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014):464'000 €

Montant et taux de la subvention GPRA : 232'000 €, soit 50% de cofinancement

Modalités d'évaluation : à préciser conjointement : nombre de séances participatives organisées (séminaires, tables-rondes, etc) ; nombre de participants ; diversité des publics ; création d'outils de communication (site internet-extranet : nombre de connexions ; moyenne annuelle ; etc) ; nombre de téléchargement/demande d'abonnement lettres d'info ; etc

4.2. Animation, ingénierie, évaluation du Projet

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise est jusqu'ici, en attendant la création du futur organisme de coopération transfrontalière opérationnel, conduit par un Comité de pilotage composé des 18 partenaires du Projet. Ce Comité de pilotage s'est donné 3 missions principales :

- La planification spatiale, l'observation des évolutions du territoire en lien avec l'Observatoire Statistique Transfrontalier (OST), la conduite d'un programme d'études pour approfondir la définition du Schéma d'agglomération et préciser des enjeux localisés d'aménagement ;
- La coordination pour la mise en œuvre des politiques de services à la population
- La participation, la communication et le marketing du Projet.

L'équipe opérationnelle du Comité de pilotage, l'équipe du Projet d'agglomération, est chargée de l'ingénierie du Projet d'agglomération. Jusqu'ici, elle est composée de personnes mises à disposition par les administrations françaises et suisses en charge du portage administratif du Projet d'agglomération. Elle réunit les compétences métiers liées aux missions du Comité de pilotage du Projet d'agglomération.

L'équipe Projet a ainsi pour mission de structurer et d'organiser l'ensemble des actions à conduire, d'établir la planification directrice de la mise en œuvre du Projet d'agglomération et d'effectuer à intervalle régulier des analyses de situation sur la conduite du Projet.



Le Grand Projet soutiendra l'ingénierie de mise en œuvre et de pilotage du Projet d'agglomération.

Type de dépenses : frais de personnels, contribution à l'OST, AMO

Maîtrise d'ouvrage : ARC, Annemasse-Agglomération

Montant de dépenses subventionnables (période 2010-2014) : 1'225'000 €

Montant et taux de la subvention GPRA : 367'500 €, soit 30% de cofinancement

Modalités d'évaluation : à définir conjointement : animation du partenariat Comité de pilotage, Comité de Projet, niveau de réalisation du programme de travail confié à l'Equipe Projet France (PPDE, participation-communication ; coordination des partenaires français) ; etc.



Annexe 2 : tableau financier de synthèse

Protocole d'actions Label Grand Projet de Rhône-Alpes

Annexe financière au protocole d'actions 2010-2014

n°	ref FA PAFV G	Actions Intitulé	Maîtrise d'ouvrage	Nature de l'opéra°	années de réalisa°	Montant Dépenses Subventionnables (€) 2010-2014	Participation Région Rhône-Alpes			Commentaires
							Montant participa°	taux	Lignes de crédits mobilisés	

Objectif 1 : Promouvoir l'équilibre du développement économique et social de l'agglomération transfrontalière

Axe 1 : Mettre en place une Politique Transfrontalière des Pôles de Développement Economique (PPDE)

102		mise en place d'une politique intégrée des Pôles de Développement Economique(PPDE) à l'échelle de l'agglomération: mise en commun des inventaires de Base; analyse économique des PACA; "Etude de Marché"/appui-conseil pour l'élaboration de stratégies économiques territoriales (pour les territoires membres de l'ARC); accompagnement d'étude de marché ou de faisabilité pour l'aménagement de ZAE; mise en place de bases de données communes et outils de promotion partagés (site internet des ZAE Labellisées" Projet Agglo"); connaissance du tissu économique/prospective économique; opérations de promotion économique transfrontalière (MIPIM ou actions complémentaires)	ARC - GE-OCT-EPCI	Fonct+Invest	2010-2014	850 000	510 000	60%	Label Grand Projet - DPT	Suites du Programme déjà identifié 2008-2010
102		Aide à l'aménagement et à la qualification (y/c reconversion) des ZAE françaises labellisées dans le cadre PPDE du Projet d'agglomération (acquisition foncière, signalétique, aménagements paysagers, mobilité douce) + aide à la réalisation de bâtiments d'entreprises: périmètre de l'ARC: par ex Altéa, les Bracots, Plan Bois, Technoparc Pays de Gex; Bassin Bellegardien; Faucigny-Glières; Pays Rochois; etc	EPCI	Invest	2010-2014	8 000 000	2 400 000	30%	CDDRA, sous réserve de l'accord du Comité de Pilotage	A intégrer dans les futurs CDDRA du périmètre, sous réserve de l'accord du Comité de Pilotage
		<i>Sous-Total</i>				<i>8 850 000</i>	<i>2 910 000</i>	<i>33%</i>		
		<i>Dont Sous-Total Enveloppe Exceptionnelle Subv Label Grand Projet</i>				<i>850 000</i>	<i>510 000</i>	<i>60%</i>		

Axe 2 : Aménagement numérique: offrir un réseau Haut-Débit performant

		Déploiement du réseau Haut-Débit (fibre optique) dans le Chablais et dans le Genevois Haut-Savoyard	MO à désigner (EPCI)	invest	2010-2014	30 000 000	à déterminer		SIDERHAL- DTCl	
		Déploiement du réseau Haut-Débit dans le Pays de Gex et le Bassin Bellegardien: programme départemental (SIEA) en cours de déploiement	SIEA	invest	2009-2014	15 000 000	soutien accordé au progr SIEA		SIDERHAL- DTCl	Crédits déjà accordés, réalisation en cours
		<i>Sous-Total</i>				<i>45 000 000</i>				

Axe 3 : Innovation Technologique favoriser les transferts technologies à partir des réseaux franco-suisses d'innovation (Biotech, mécatronique)

150		Développement du Biocluster: Campus des Biotechnologies d'Archamps: partenariat transfrontalier pour la recherche sur le Vieillissement, la longévité et le bien-être (GIS: INSERM, CNRS, Université de Genève et HUG): recherche, valorisation, transfert de technologies: immunologie, imagerie nucléaire	SEMAG	Invest	2010-2014	2 190 000	657 000	30%	DERTT (Ligne Classique): sous réserve d'accord	Réalisation d'une pépinière Biotech; aménagement de locaux pour l'Institut Transfrontalier des Technologies et Sciences du Vivant
		<i>Sous-Total</i>				<i>2 190 000</i>	<i>657 000</i>	<i>30%</i>		

Axe 4 : Emploi-Formation (déclinaison de la Charte du Projet d'agglomération et de la Charte transfrontalière Emploi-Formation signée le 1er juillet 2009)

62-63		Cité des Métiers: création du site internet franco-suisse pour accueillir, orienter et informer la population de l'agglomération+ Mise en réseau des Cités des Métiers et Maisons de l'emploi de l'agglomération franco-valdo-genevoise (y compris Chablais, GHS, Pays de Gex et Bassin Bellegardien, etc)	CRTH- GE (OFPC)- ARC-EPCI	Fonct+Invest	2010-2014	350 000	105 000	30%	Label Grand Projet + liens avec CTEF concernés (crédits DEFC)+ CDDRA	Label "Cités des Métiers " de la Cité des Sciences-Paris: concept: au-delà des concurrences, solidarités et coopérations à engager; mise en réseau d'une Cité des Métiers Franco-valdo-genevoise avec plusieurs sites géographiques (Genève, Etoile-Gare, Chablais, Technoparc du Pays de Gex-St Genis, Bellegarde)
63		Politique Emploi-Formation: Réseau multisites des Cités des Métiers et de la Formation: appui à la réalisation et à la structuration (étude de programmation, aide l'investissement immobilier) de sites type Cités des Métiers, Maisons de l'emploi et la Formation dans le Pays de Gex-Bassin Bellegardien; le Genevois Haut-Savoyard;le Chablais	EPCI-Communes	Invest	2010-2014	1 500 000	450 000	30%	Label Grand Projet	
							450 000	30%	CDDRA (sous réserve accord)	
		Logements pour jeunes: soutien à l'insertion des jeunes en formation (y/c à Genève) et en insertion professionnelle: Résidences pour jeunes de St Julien (Démarche HQE): aide à l'investissement/prise en charge du déficit d'opération	EPCI-Communes	Invest	2010-2014	300 000	150 000	50%	Label Grand Projet	Prise en charge du déficit d'opération
63		Projet Transfrontalier pour le développement d'une offre de formation modularisée, "transfrontalière", tout au long de la vie: formation de base (alphabétisation, informatique de base,etc); formation qualifiante, équivalence, VAE, etc	CRTH-GE(OFPC)	Fonct	2009- 2011	485 000	50 000	10%	DEFC	Détermination d'un cadre de référence transfrontalier; modularisation sur savoirs de base et compétences clés; modularisation d'une offre de formation qualifiante (y/compris métiers médico-sociaux)
		Création d'un Pôle de Formations Sanitaires et Sociales multisites, à vocation transfrontalière et en coopération avec l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers (IFSI) du Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse-Bonneville, St-Julien (Hôpital et GRETA) et le Chablais (autres éventuellement): faisabilité, programmation, expérimentation	ARC-EPCI-CRTH-RRR- autres	Fonc+Invest	2010-2014	150 000	45 000	30%	Label Grand Projet+DEFC+Formation sanitaire et sociale	Expérimentation, mise en réseau et partenariat à construire; coopération à établir avec l'Ecole de Santé Sociale en cours de création à Genève
		<i>Sous-Total</i>				<i>2 785 000</i>	<i>1 250 000</i>	<i>45%</i>		
		<i>Dont Sous-Total Axe 4 Enveloppe Exceptionnelle Subv Label Grand Projet</i>				<i>2 300 000</i>	<i>750 000</i>	<i>33%</i>		
		Total Objectif 1				58 825 000	4 817 000	8%		
		Total Objectif 1 Enveloppe Exceptionnelle Subv Label Grand Projet				3 150 000	1 260 000	40%		13% de l'enveloppe Subv. Except. Label Grand Projet

Annexe Financière

Protocole d'actions Label Grand Projet de Rhône-Alpes

Annexe financière au protocole d'actions 2010-2014

Actions			Maîtrise d'ouvrage	Nature de l'opéra°	années de réalisa°	Montant Dépenses Subventionnables (€) 2010-2014	Participation Région Rhône-Alpes			Commentaires
n°	ref FA PAFV G	Intitulé					Montant participa°	taux	Lignes de crédits mobilisés	

Objectif 2- Promouvoir les solidarités, le rayonnement culturel et international de l'agglomération franco-valdo-genevoise

Axe 1 : Promouvoir le rayonnement culturel de l'agglomération transfrontalière

	92	"2012 Rousseau pour tous", évènement fédérateur de l'agglomération: soutien à la production, organisation d'évènements dans la partie française de l'agglomération	Opérateurs Culturels + Coll. Publiques	Fonct	2010-2012	200 000	95 000	48%	Label Grand Projet et ligne classique Direction Culture	
	91	Rénovation-modernisation du centre-Culturel Château Rouge (tranche II); mise en place d'un évènement culturel transfrontalier autour de la danse	Ville d'Annemasse	Invest	2010-2014	8 000 000	1 200 000	15%	Convention de centralité ? (sous réserve d'accord à l'occasion de la préparation de la convention)	Financement via la convention de centralité (CDDRA), sous réserve d'accord du Comité de Pilotage à l'occasion de la préparation de la convention
		<i>Sous-Total</i>				<i>8 200 000</i>	<i>1 295 000</i>	<i>16%</i>		
		<i>Dont Sous-Total Enveloppe Exceptionnelle Subv Label Grand Projet</i>				<i>200 000</i>	<i>95 000</i>	<i>48%</i>		

Axe 2 : ONG- Rayonnement International

	151	Accompagnement- aide au montage de projet- évènement pour favoriser l'implantation d'ONG dans les territoires français de l'agglomération: stratégie coordonnée	ARC-OCT-GE-EPCI	Fonct	2010-2014	100 000	30 000	30%	Label Grand Projet	
	151	Cité de la Solidarité: animation (conduite de projet, évènements), réalisation (AVP, construction)	Annemasse Agglo	Invest + Fonct	2010-2014	1 900 000	760 000	40%	Label Grand Projet	Réalisation de 2 plateaux de 500 m² de bureaux + Animation et minoration de Loyers
		<i>Sous-Total Enveloppe Exceptionnelle Subv Label Grand Projet</i>				<i>2 000 000</i>	<i>790 000</i>	<i>40%</i>		

Axe 3 : Promotion des Grands Projets de Rhône-Alpes

		MIPRA: promotion du Grand Projet "Projet d'agglomération franco-valdo-genevois", des territoires de l'ARC au titre de la contribution du Conseil Régional	Région Rhône-Alpes	Fonct	2010-2014				RRA	Mission confiée par la Région Rhône-Alpes dans le cadre des labels Grands Projets
		<i>Sous-Total</i>				<i>0</i>				

Axe 4 : Renforcer les solidarités locales

	70	Evaluation de l'Impact Social du Projet d'agglomération	ARC-OCT-GE-EPCI	Fonct	2010-2014	75 000	30 000	40%	Label Grand Projet	
	70	Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (EES) de part et d'autre de la frontière: 1ère coopération entre la CRESS-Rhône-Alpes et la Chambre Genevoise de l'EES (Association pour la Promotion de l'ESS): comparaison des systèmes, diagnostic territorial, partage de connaissances, information-promotion, animation- création d'un réseau transfrontalier	CRESS-APRESS-EPCI-autres	Fonct	2010-2011	50 000	20 000	40%	Label Grand Projet	
		Parc Lac et Rivière de l'Arve: Ecopole de Découverte pour publics jeunes et à mobilité réduite (publics en sininsertion, âgés, handicapés) : espaces d'interprétation et découverte, connexion au secteur de Gaillard: actions de promotion et de mise en valeur auprès des publics en difficultés, actions pédagogiques, de solidarité intergénérationnelle et envers les publics en difficulté	SM3A	Fonct	2010-2014	150 000	45 000	30%	CDDRA (sous réserve de l'accord du Comité de Pilotage)	
		<i>Sous-Total</i>				<i>275 000</i>	<i>95 000</i>	<i>35%</i>		
		<i>Dont Sous-Total Axe 4 Enveloppe Exceptionnelle Subv Label Grand Projet</i>				<i>125 000</i>	<i>50 000</i>	<i>40%</i>		
		Total Objectif 2				10 475 000	2 180 000	21%		
		Total Objectif 2 Enveloppe Exceptionnelle Subv Label Grand Projet				2 325 000	935 000	40%		9% de l'enveloppe Subv. Except. Label Grand Projet

Protocole d'actions Label Grand Projet de Rhône-Alpes

Annexe financière au protocole d'actions 2010-2014

Actions			Maîtrise d'ouvrage	Nature de l'opéra°	années de réalisa°	Montant Dépenses Subventionnables (€) 2010-2014	Participation Région Rhône-Alpes			Commentaires
n°	ref FA PAFV G	Intitulé					Montant participa°	taux	Lignes de crédits mobilisés	

Objectif 3- Promouvoir lune agglomération transfrontalière durable et solidaire

Axe 1 : Encourager les approches transversales et globales dans les démarches d'aménagement durable

A l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise

111		Coordination Urbanisation-Mobilité-Environnement; Agriculture: Projet agricole d'agglomération; Plan Paysage	GE-ARC-VD-OCT	Fonct	2010-2014	389 000	194 500	50%	Label Grand Projet	
135		Corridors Biologiques: Etude Préalable à la mise en place de contrats corridors, communication, inventaires	GE-ARC-VD-OCT	Fonct	2009-2010	173 000	60 000	35%	Label Grand Projet+DEEE	Pour mémoire: action déjà intégrée dans le programme 2008-2010 (DPT+DEEE)
		<i>Sous-Total</i>				<i>562 000</i>	<i>254 500</i>	<i>45%</i>		
		<i>Dont Sous-Total Enveloppe Exceptionnelle Subv Label Grand Projet</i>				<i>389 000</i>	<i>194 500</i>	<i>50%</i>		

Aux échelles Locales

		Lignes Directrices (suite programme 2008-2010): les études complémentaires: Lignes Directrices Bellegarde-Pays-de-Gex-Genevois74; Genève-Annemasse-La Roche/Foron; PACA	GE-ARC-VD-OCT	Fonct	2010-2014	315 000	189 000	60%	Label Grand Projet	Suites/compléments au programme 2008-2010
		<i>Sous-Total (Enveloppe Exceptionnelle Subv Label Grand Projet)</i>				<i>315 000</i>	<i>189 000</i>	<i>60%</i>		

Axe 2 : Faciliter la création de quartiers durables

		Aide à la structuration d'opération (particulièrement approche foncière; urbanisme opérationnel), Aide au Montage d'Opérations (note de cadrage et positionnement stratégique), Poursuite de la réflexion sur les outils de portage (y/c en partenariat transfrontalier); Suivi de la Production de logements, Notes de Conjoncture, etc; Observation-Monitoring-Produits d'information géographiques, Acquisition de Licences pour diffusion des données	ARC-GE-VD-OCT-EPCI	Fonct-	2010-2014	350 000	140 000	40%	Label Grand Projet	Compléments possibles dans les futurs CDDRA et PSADER
		Soutien aux démarches d'"éco quartiers" exemplaires pour l'ensemble de l'agglomération, par exemple: Démarche participative et projet transfrontalier d'habitat coopératif et de co-conception (ZAC de Viry); prise en charge de déficit d'opérations; etc	EPCI+communes+Opérateurs	Invest	2010-2014	800 000	320 000	40%	Label Grand Projet-	Appel à projets RRA sur Quartiers Durables
		<i>Sous-Total</i>				<i>1 150 000</i>	<i>460 000</i>	<i>40%</i>		
		<i>Dont Sous-Total Enveloppe Exceptionnelle Subv Label Grand Projet</i>				<i>1 150 000</i>	<i>460 000</i>	<i>40%</i>		

Protocole d'actions Label Grand Projet de Rhône-Alpes

Annexe financière au protocole d'actions 2010-2014

Actions			Maîtrise d'ouvrage	Nature de l'opéra°	années de réalisa°	Montant Dépenses Subventionnables (€) 2010-2014	Participation Région Rhône-Alpes			Commentaires
n°	ref FA PAFV G	Intitulé					Montant participa°	taux	Lignes de crédits mobilisés	
Axe 3 : Faire des gares principales de l'agglomération des pôles de développement durable (quartiers mixtes à fort potentiel)										
		Aménagement des sites stratégiques autour des gares principales de l'agglomération (pôles multimodaux structurants et interfaces urbains): Bons-en-Chablais; Perrignier;Thonon; Reignier; Bonneville; La Roche-sur-Foron : AMO, programmation urbaine (études, bilan d'opérations, etc), acquisitions foncières, travaux	EPCI+communes	Invest	2010-2014	5 370 000	1 611 000	30%	Label Grand Projet	Mobilisation des contrats d'aménagement de gares en complément
		Etoile-Annemasse-Genève: Aménagement du Pôle d'échange multimodal de la gare d'Annemasse: AMO, Programmation Urbaine (Etudes, bilan d'opérations, etc); Etudes Diverses (APS, APD, etc), Travaux, acquisitions foncières	AA	Invest	2010-2014	6 500 000	1 625 000	25%	Contrat de Gares	Cofinancement à hauteur de 30% pour AMO, Etudes Diverses au titre du Label Grand Projet; Mobilisation complémentaire des contrats d'aménagement de gare: coût global opération 35 Mios €
						3 340 000	1 000 000	30%	Label Grand Projet	
		Aménagements Urbains autour du pôle multimodal de Bellegarde-sur-Valsérine: AMO, Etudes de programmation urbaine; Etudes diverses (APS,APD, etc), acquisition foncière, Travaux	CCBB + commune	Invest	2010-2014	1 670 000	501 000	30%	Label Grand Projet	
		Aménagement du Pôle d'échange multimodal de la gare de Saint-Julien: AMO, Etudes diverses (APS,APD, etc), Travaux (y/c ceux liés à l'arrivée du TCSP à la gare)	EPCI+Commune	Invest	2010-2014	1 200 000	300 000	25%	Contrat de Gares	
		<i>Sous-Total</i>				<i>18 080 000</i>	<i>5 037 000</i>	<i>28%</i>		
		<i>Dont Sous-Total Enveloppe Exceptionnelle Subv Label Grand Projet</i>				<i>10 380 000</i>	<i>3 112 000</i>	<i>30%</i>		

Axe 4 : Encourager la création de Pôles de Développement Durable transfrontaliers

Centre Régional d'Annemasse (Projet Stratégique de Développement): requalification urbaine liée au tramway et au BHNS, articulation au pôle Etoile Annemasse-Genève

		Centre Régional d'Annemasse, Projets Stratégiques de Développement: programmation urbaine, bilan d'opération, études d'aménagements; conduites d'opérations; acquisitions foncières+aménagement-mobiliers urbains: Pôle Etoile Annemasse-Genève; Interfaces urbaines BHNS-Tram; AVP Espaces Publics; etc	AA-ARC-GE-OCT-communes	Fonct-Invest	2010-1014	1 400 000	700 000	50%	Label Grand Projet	Aide au démarrage des opérations dans la période de programmation 2010-2014: amorce, structuration des opérations
		<i>Sous-Total (Enveloppe Exceptionnelle Subv Label Grand Projet)</i>				<i>1 400 000</i>	<i>700 000</i>	<i>50%</i>		

Porte Sud de Genève (Projet Stratégique de Développement)

		Projets Stratégiques de Développement: programmation urbaine, bilan d'opération, études d'aménagements, conduites d'opérations: Saint-Julien centre+Gare; Liaison Pôle Gare-Archamps-Neydens, Interfaces urbaines+ AVP Espaces Publics sur axes de développement (TCSP, préparation tram)+ acquisition foncière+ aménagements-mobiliers urbains	CCG-ARC-GE-OCT-communes	Fonct-Invest	2010-1014	1 400 000	700 000	50%	Label Grand Projet	Aide au démarrage des opérations dans la période de programmation 2010-2014: amorce, structuration des opérations
		<i>Sous-Total (Enveloppe Exceptionnelle Subv Label Grand Projet)</i>				<i>1 400 000</i>	<i>700 000</i>	<i>50%</i>		

Pôle Aéroport Nord "Genève-Pays de Gex" (Projet Stratégique de Développement)

		Projets Stratégiques de Développement: programmation urbaine, bilan d'opération, études d'aménagements, Interfaces urbaines TCSP+ AVP Espaces Publics+ acquisition foncière+mobiliers urbains+travaux	CCPG (ou son délégataire)-ARC-GE-OCT	Fonct-Invest	2010-1014	2 900 000	1 450 000	50%	Label Grand Projet	Aide au démarrage des opérations dans la période de programmation 2010-2014: amorce, structuration des opérations
		<i>Sous-Total (Enveloppe Exceptionnelle Subv Label Grand Projet)</i>				<i>2 900 000</i>	<i>1 450 000</i>	<i>50%</i>		

Protocole d'actions Label Grand Projet de Rhône-Alpes

Annexe financière au protocole d'actions 2010-2014

Actions			Maîtrise d'ouvrage	Nature de l'opéra°	années de réalisa°	Montant Dépenses Subventionnables (€) 2010-2014	Participation Région Rhône-Alpes			Commentaires
n°	ref FA PAFVG	Intitulé					Montant participa°	taux	Lignes de crédits mobilisés	

Axe 5 : Développer l'offre de transports publics et la mobilité douce

Structurer l'offre ferroviaire : CEVA, 1er maillon d'un réseau franco-suisse et étoile ferroviaire de la Haute-Savoie du Nord

10;15;16		Liaison CEVA: 1er maillon du réseau ferré franco-suisse: investissements sur l'infrastructure ferroviaire; aménagement en gares d'Annemasse, Thonon et Evian; aménagements sur la branche de La Roche/Foron	RFF	Invest	2011-2015	126 000 000	28 700 000	23%	CPER 2007-2013	(Pour Mémoire) et + 5% de subvention pour provision pour aléas, soit 5 Millions € provisionnés
15;16		Création de points de croisement ou de tronçons de double-voies sur la branche Annemasse-Thonon, sur la branche Annemasse-St Gervais et la branche Annemasse-Annecy et aménagements nécessaires pour assurer la fréquence au 1/4 d'heure: investissements nécessaires en accompagnement du CEVA et en préparation d'Annecy 2018	RRA-RFF	Invest	2015-2019	113 000 000			CPER 2013-2020	(Pour mémoire) Etude RRA 2009-2010 Prospective Déplacements en Savoie et Haute-Savoie (CPER 2007-2013)
		<i>Sous-Total</i>				<i>239 000 000</i>	<i>28 700 000</i>			

Favoriser l'intermodalité, permettre le développement des mobilités douces, accessibilité durable des sites touristiques

		Réalisation de "Bike+Ride" et Vélostations	EPCI+Communes	Invest	2010-2014	600 000	180 000	30%	DTCI - Région Rhône-Alpes	dispositif d'aide DTCI Invest:1000€/places aménagées et au Fonctionnement Vélostation- Vélostation Annemasse: 300 000 € (coût estimatif)
		Réalisation de P+R favorisant l'intermodalité, le rabattement vers le RER et les infrastructures lourdes de Transport Public (TCSP) : gares du réseau RER	EPCI+Communes	Invest	2010-2014	3 000 000	900 000	30%	DCTI - Région Rhône-Alpes	DTCI : Contrat d'Aménagement de Gares, etc
		Développement du réseau de Mobilité Douce en accès aux gares	EPCI+Communes	Invest	2010-2014	300 000	90 000	30%	DTCI - Région Rhône-Alpes	DTCI : subv plafonnée à 50 000€/gare
		Accessibilité durable aux sites touristiques, promotion de l'usage des transports publics et gestion durable des flux dans les milieux sensibles: par exemple, liaison câblée au Plateau des Glières (site Natura 2000)	EPCI	Invest	2010-2014					
		<i>Sous-Total</i>				<i>3 900 000</i>	<i>1 170 000</i>	<i>30%</i>		

Encourager les projets emblématiques de mobilité douce: Voie Verte et Via Rhôna

		Voie verte d'agglomération: élaboration du concept, principes et propositions d'aménagement	GE-ARC	Fonct	2009-2010	130 000	37 647	29%	Label Grand Projet-DPT	Pour mémoire crédits déjà inscrits dans le programme 2008-2010
		Voies vertes d'agglomérations: aménagement d'un espaces publics structurants à forte portée symbolique et multifonctionnelle: promotion de la mobilité douce, liaisons inter-quartiers, liaisons entre les deux rives de l'agglomération FVG, lieux de rencontre et de mixité sociale, produit renforçant l'attractivité touristique de l'agglomération (coûts: pistes cyclables +mobiliers urbains+ éléments paysagers/plantations)	EPCI+Communes+Conseil Généraux	Invest	2011-2014	1 000 000	160 000	16%	DTCI	(coût uniquement sur la partie française de la Voie Verte; ratio 1000 €/m: hors ouvrages sur 2 kms) DTCI: subvention Véloroute-Voie Verte: 80 000 € par km
							400 000	40%	Label Grand Projet	
		Via Rhôna: en complément/renforcement des projets de Voies Vertes : analyse du potentiel de déclinaison du Projet sur le territoire en partenariat avec Genève	EPCI+Communes+ Conseils Généraux	Invest	2010-2014	2 000 000	600 000	30%	Via Rhôna	Complément/renforcement du projet de Voie Verte
		<i>Sous-Total</i>				<i>3 130 000</i>	<i>1 197 647</i>	<i>38%</i>		
		<i>Dont Sous-Total Enveloppe Exceptionnelle Subv Label Grand Projet</i>				<i>1 000 000</i>	<i>400 000</i>	<i>40%</i>		

Développer le réseau de tramways et de bus

		Prolongement du tramway genevois à Annemasse	AA	Invest	2014	86 000 000				
		Bus à Haut-Niveau de Service de l'Agglomération Annemassienne	AA	Invest	2011	25 000 000				
		Prolongement du tramway genevois à Saint-Genis-Pouilly	CG01	Invest	2011-2014	50 000 000				
		TCSP de St Julien en Genevois: de la douane de Perly à la gare et aménagement d'accès à Saint-Julien	CCG	Invest	2010-2014	800 000				
		Prolongement du tramway genevois à Saint-Julien-en-Genevois	CCG-Ville de St-Julien	Invest	2015-2019	25 000 000				
		Prolongement du tramway genevois à Ferney-Voltaire	à définir	Invest	2015-2019	30 000 000				
		<i>Sous-Total</i>				<i>216 800 000</i>	<i>0</i>			
		Total Objectif 3				488 637 000	39 858 147	8%		
		Total Objectif 3 Enveloppe Exceptionnelle Subv Label Grand Projet				18 934 000	7 205 500	38%	72%	de l'enveloppe de Subv. Except. Label Grand Projet

Protocole d'actions Label Grand Projet de Rhône-Alpes

Annexe financière au protocole d'actions 2010-2014

Actions			Maîtrise d'ouvrage	Nature de l'opéra°	années de réalisa°	Montant Dépenses Subventionnables (€) 2010-2014	Participation Région Rhône-Alpes			Commentaires
n°	ref FA PAFV G	Intitulé					Montant participa°	taux	Lignes de crédits mobilisés	

Objectif 4- Renforcer la démarche participative et la gouvernance du Projet d'agglomération

Axe 1 : Démarche participative et communication

		Sites Internet, Extranet; Prestations de Graphisme et de rédaction (cf Lettres d'info, Projet d'agglomération n°2, Expositions Publiques par PACA), Frais d'impression, Plan Média, Films	GE-ARC-VD-OCT	Fonct	2010-2014	464 000	232 000	50%	Label Grand Projet	
		Séminaire d'agglomération, Table Ronde, réunions d'information, ateliers, etc	GE-ARC-VD-OCT	Fonct	2010-2014				Label Grand Projet	
		<i>Sous-Total (Enveloppe Exceptionnelle Subv Label Grand Projet)</i>				464 000	232 000			

Axe 2 : Animation et ingénierie

		EPA France				1 000 000	300 000	30%	Label Grand Projet	
		AMO				225 000	67 500	30%	Label Grand Projet	
		<i>Sous-Total (Enveloppe Exceptionnelle Subv Label Grand Projet)</i>				1 225 000	367 500			
Total Objectif 4 Enveloppe Exceptionnelle Subv Label Grand Projet						1 689 000	599 500	35%	6%	de l'enveloppe subv

SYNTHESE GENERALE

Sout-total - enveloppe exceptionnelle Label Grand Projet						26 098 000	10 000 000	38%		
Programme Etudes Projet d'agglomération 2008-2010						3 445 424	1 500 000	44%		
TOTAL GENERAL						563 071 424	48 954 647	9%		

Liste de Projets complémentaires

Développement Economique, Innovation technologique, Aménagement numérique: soutien aux investissements locaux (opération de qualification des zones d'activités économiques, de promotion économique, etc), d'équipement numérique, de transfert de technologies, etc	EPCI	Invest	2010-2014	2 000 000
Cité des Métiers Tranche II	EPCI-Communes	Invest	2010-2014	1 500 000
Soutien à la mécatronique (Pôle de Compétitivité Arve Industrie) Equipement matériel d'un centre d'essai favorisant les transferts de technologie: MIND (Plate-forme technologique franco-suisse-Technopole Archamps), dont les membres sont le: Centre National de la Recherche Scientifique (Paris); Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique (Neuchâtel) + groupement entreprises françaises et suisses	MIND (GIP)	Invest	2010-2014	3 000 000
Aménagement des sites stratégiques autour des pôles gares: Tranche II	EPCI-Communes	Invest	2010-2014	5 130 000
Etoile-Annemasse-Genève et interfaces urbains tram-BHNS: Tranche II	EPCI-Communes	Invest	2010-2014	3 160 000
Aménagement autour du Pôle Multimodal de Bellegarde	EPCI-Communes	Invest	2010-2014	1 530 000
Aéroport Nord: tranche II	EPCI-Communes	Invest	2010-2014	1 500 000
Porte Sud Tranche II	EPCI-Communes	Invest	2010-2014	1 000 000
TOTAL Liste de Projets Complémentaires				18 820 000